

Rapport de la direction

Les états financiers du Musée d'art contemporain de Montréal (Musée) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

La direction du Musée reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au Conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Musée, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le directeur général et
conservateur en chef,



John Zeppetelli

Le directeur des opérations,



Richard Bellerose, CPA, CMA, MBA

Montréal, le 10 juillet 2015

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Musée d'art contemporain de Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, l'état des résultats, l'état de l'évolution des soldes de fonds, l'état des gains et pertes de réévaluation et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le Musée d'art contemporain de Montréal n'a pas comptabilisé aux 31 mars 2015 et 2014, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations et d'autres charges financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles les travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public, qui prévoient la comptabilisation des subventions à recevoir lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice du Musée d'art contemporain de Montréal et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement.

Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants selon l'estimation établie sont nécessaires afin que les états financiers du Musée d'art contemporain de Montréal respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	2015			2014		
	Augmentation (diminution) estimée En dollars			Augmentation (diminution) estimée En dollars		
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Total	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Total
État de la situation financière						
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec (court terme)	421 689	1 950 352	2 372 041	163 682	2 414 214	2 577 896
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec (long terme)	—	2 141 129	2 141 129	—	1 541 111	1 541 111
Subventions reportées du gouvernement du Québec	—	1 440 625	1 440 625	—	761 407	761 407
Solde de fonds			3 072 545			3 357 600
État des résultats						
Subventions du gouvernement du Québec	258 007	(543 062)	(285 055)	163 682	(219 743)	(56 061)
Excédent des produits sur les charges (2015) / Insuffisance des produits sur les charges (2014)			(285 055)			56 061

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Musée d'art contemporain de Montréal au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Musée d'art contemporain de Montréal au 31 mars 2015 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 3 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception du changement apporté à la méthode comptable relative à la constatation des subventions du gouvernement du Québec et expliqué à la note 4, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,



Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA
Montréal, le 10 juillet 2015

État des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec	8 475 648 \$	— \$
Subventions du gouvernement du Canada (note 5)	437 000	—
Subvention — Autre	—	—
Dons d'œuvres d'art	1 725 054	—
Commandites et autres dons (notes 6 et 7)	1 080 555	—
Produits de placements (note 8)	213 893	—
Ventes	-	11 813
Locations d'espace	-	127 724
Locations d'expositions	48 580	—
Redevances	—	—
Billetterie	741 114	—
Activités éducatives et culturelles	215 600	—
Autres	396 848	29 865
	13 334 292	169 402
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	5 058 393	36 053
Services professionnels, administratifs et autres	1 876 990	33 982
Taxes municipales et scolaires	1 938 294	—
Services de transport et communications	1 331 088	811
Fournitures et approvisionnements	493 887	1 361
Locations	1 161 975	25 663
Entretien et réparations	287 175	7 339
Intérêts et frais d'emprunt	13 975	—
Acquisitions d'œuvres d'art (note 10)		
Dons d'œuvres d'art	1 725 054	—
Achats d'œuvres d'art	196 582	—
Amortissement — Immobilisations corporelles	—	—
	14 083 413	105 209
(EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(749 121) \$	64 193 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de la campagne de financement	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total 2015	Total 2014 (retraité - note 4)
— \$	994 942 \$	— \$	— \$	9 470 590 \$	9 818 789 \$
—	—	—	—	437 000	581 688
—	—	—	—	—	8 276
—	—	—	—	1 725 054	1 793 045
—	—	190 891	—	1 271 446	636 976
—	—	—	—	213 893	45 578
—	—	—	—	11 813	25 667
—	—	—	—	127 724	112 300
—	—	—	—	48 580	86 514
—	—	—	—	—	3 714
—	—	—	—	741 114	473 004
—	—	—	—	215 600	183 272
—	—	—	—	426 713	350 852
—	994 942	190 891	—	14 689 527	14 119 675
—	—	—	—	5 094 446	5 067 763
—	—	—	—	1 910 972	1 778 252
—	—	—	—	1 938 294	1 920 018
—	—	—	—	1 331 899	1 134 522
—	—	—	—	495 248	373 044
—	—	—	—	1 187 638	1 154 938
—	—	—	—	294 514	351 788
—	102 040	—	—	116 015	152 908
—	—	—	—	1 725 054	1 793 045
—	—	—	—	196 582	357 865
—	349 840	—	—	349 840	284 013
—	451 880	—	—	14 640 502	14 368 156
— \$	543 062 \$	190 891 \$	— \$	49 025 \$	(248 481) \$

État de l'évolution des soldes de fonds

Pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT		
Tel qu'établi	261 030 \$	25 000 \$
Modification de méthode comptable (note 4)	(163 682)	—
Retraité	97 348	25 000
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(749 121)	64 193
Virements interfonds (note 12)	480 084	(89 193)
SOLDES DE FONDS À LA FIN	(171 689) \$	— \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des gains et pertes de réévaluation

Pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	1 036 \$	— \$
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux placements de portefeuille cotés sur un marché actif		
Actions	—	—
Obligations, certificats de placements garantis et fonds de marché monétaire	(505)	—
Montant reclassé aux résultats ou aux revenus de placements reportés		
Gains réalisés sur la cession de placements de portefeuille cotés sur un marché actif	—	—
(Pertes) gains de réévaluation nets de l'exercice	(505)	—
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	531 \$	— \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de la campagne de financement	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total 2015	Total 2014 (retraité - note 4)
200 000 \$	— \$	— \$	1 412 846 \$	1 898 876 \$	2 203 418 \$
—	(3 193 918)	—	—	(3 357 600)	(3 413 661)
200 000	(3 193 918)	—	1 412 846	(1 458 724)	(1 210 243)
—	543 062	190 891	—	49 025	(248 481)
(200 000)	—	(190 891)	—	—	—
— \$	(2 650 856) \$	— \$	1 412 846 \$	(1 409 699) \$	(1 458 724) \$

Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de la campagne de financement	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total 2015	Total 2014
— \$	— \$	— \$	678 819 \$	679 855 \$	352 810 \$
—	—	—	362 968	362 968	408 593
—	—	—	101 952	101 447	(28 282)
—	—	—	(150 246)	(150 246)	(53 266)
—	—	—	314 674	314 169	327 045
— \$	— \$	— \$	993 493 \$	994 024 \$	679 855 \$

État de la situation financière

Au 31 mars 2015

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	16 751 \$	— \$
Équivalents de trésorerie (note 13)	206 869	—
Placements de portefeuille (note 13)	370 969	—
Créances (note 9)	790 167	8 606
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement	1 617 115	—
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	6 085	—
Autres subventions à recevoir	18 968	—
Charges payées d'avance	528 432	—
	3 555 356	8 606
Long terme		
Placements de portefeuille (note 13)	931 746	—
Immobilisations corporelles (note 14)	—	—
	4 487 102 \$	8 606 \$
PASSIF		
Court terme		
Découvert bancaire	184 891 \$	— \$
Marges de crédit (notes 16 et 17)	700 740	—
Fournisseurs et frais courus (note 15)	1 076 978	—
Provision pour vacances	365 305	—
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	—	8 606
Intérêts courus	287	—
Produits reportés	262 090	—
Dons reportés (note 6)	—	—
Revenus de placements reportés (note 13)	1 234 740	—
Subventions reportées du gouvernement du Québec — projets spécifiques (note 19)	125 000	—
Portion court terme de la dette à long terme (note 18)	—	—
	3 950 031	8 606
Long terme		
Avantages sociaux futurs (note 20)	708 229	—
Dette à long terme (note 18)	—	—
	4 658 260	8 606
SOLDES DE FONDS (note 11)		
Dotations	250 000	—
Affectations d'origine interne	—	—
Non grevés d'affectations	(421 689)	—
Gains et pertes de réévaluation cumulés	531	—
	(171 158)	—
	4 487 102 \$	8 606 \$

Obligations contractuelles (Note 24)

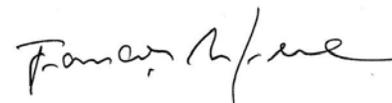
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de la campagne de financement	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total 2015	Total 2014 (retraité - note 4)
— \$	— \$	— \$	19 524 \$	36 275 \$	1 529 729 \$
—	—	—	173 208	380 077	139 226
—	—	—	45 308	416 277	397 009
—	—	—	—	798 773	334 919
—	—	160 092	—	—	—
—	9 157	—	—	15 242	174 770
—	—	—	—	18 968	5 268
—	—	—	—	528 432	134 280
—	9 157	160 092	238 040	2 194 044	2 715 201
—	—	—	3 858 609	4 790 355	4 454 550
—	1 440 625	—	—	1 440 625	761 407
— \$	1 449 782 \$	160 092 \$	4 096 649 \$	8 425 024 \$	7 931 158 \$
— \$	— \$	— \$	— \$	184 891 \$	— \$
—	1 325 260	—	—	2 026 000	964 736
—	—	—	—	1 076 978	1 581 692
—	—	—	—	365 305	441 619
—	78 291	—	1 690 310	—	—
—	9 014	—	—	9 301	43 072
—	—	—	—	262 090	343 248
—	—	160 092	—	160 092	350 983
—	—	—	—	1 234 740	1 167 917
—	—	—	—	125 000	—
—	546 944	—	—	546 944	2 371 143
—	1 959 509	160 092	1 690 310	5 991 341	7 264 410
—	—	—	—	708 229	761 342
—	2 141 129	—	—	2 141 129	684 275
—	4 100 638	160 092	1 690 310	8 840 699	8 710 027
—	—	—	1 412 846	1 662 846	1 662 846
—	—	—	—	—	225 000
—	(2 650 856)	—	—	(3 072 545)	(3 346 570)
—	—	—	993 493	994 024	679 855
—	(2 650 856)	—	2 406 339	(415 675)	(778 869)
— \$	1 449 782 \$	160 092 \$	4 096 649 \$	8 425 024 \$	7 931 158 \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Alexandre Taillefer



François Dufresne

État des flux de trésorerie

De l'exercice clos le 31 mars 2015

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(749 121) \$	64 193 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—
Ajustement relatif au remboursement de la dette	—	—
Gains réalisés sur la cession de placements	—	—
	(749 121)	64 193
Variation des éléments d'actif et de passif liés aux activités de fonctionnement		
Créances	(456 168)	(7 686)
Créances interfonds	(641 126)	47 304
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	160 246	—
Autres subventions à recevoir	(13 700)	—
Charges payées d'avance	(394 152)	—
Fournisseurs et frais courus	(572 047)	—
Provision pour vacances	(76 314)	—
Intérêts courus	287	—
Produits reportés	(66 540)	(14 618)
Dons reportés	—	—
Revenus de placements reportés	66 823	—
Subventions reportées du gouvernement du Québec — Projets spécifiques	125 000	—
Avantages sociaux futurs	(53 113)	—
	(1 920 804)	25 000
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(2 669 925)	89 193
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Nouvelle dette à long terme	—	—
Augmentation des marges de crédit	559 324	—
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	559 324	—
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 21)	—	—
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	—	—
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisitions de placements de portefeuille	(151 279)	—
Produit de disposition de placements de portefeuille	329 000	—
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	177 721	—
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	(1 932 880)	89 193
Virements interfonds (note 12)	480 084	(89 193)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 491 525	—
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 21)	38 729 \$	— \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de la campagne de financement	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total 2015	Total 2014 (retraité - note 4)
— \$	543 062 \$	190 891 \$	— \$	49 025 \$	(248 481) \$
—	349 840	—	—	349 840	284 013
—	(858 845)	—	—	(858 845)	(560 173)
—	—	—	(150 246)	(150 246)	(53 266)
—	34 057	190 891	(150 246)	(610 226)	(577 907)
—	—	—	—	(463 854)	577 184
200 000	(30 996)	190 891	233 927	—	—
—	(718)	—	—	159 528	(145 316)
—	—	—	—	(13 700)	195
—	—	—	—	(394 152)	373 168
—	—	—	—	(572 047)	875 563
—	—	—	—	(76 314)	(41 979)
—	(34 058)	—	—	(33 771)	(4 254)
—	—	—	—	(81 158)	12 548
—	—	(190 891)	—	(190 891)	10 000
—	—	—	—	66 823	131 832
—	—	—	—	125 000	—
—	—	—	—	(53 113)	(82 371)
200 000	(65 772)	—	233 927	(1 527 649)	1 706 570
200 000	(31 715)	190 891	83 681	(2 137 875)	1 128 663
—	491 500	—	—	491 500	49 970
—	501 940	—	—	1 061 264	102 207
—	993 440	—	—	1 552 764	152 177
—	(961 725)	—	—	(961 725)	(429 990)
—	(961 725)	—	—	(961 725)	(429 990)
—	—	—	(850 989)	(1 002 268)	(933 167)
—	—	—	782 610	1 111 610	855 729
—	—	—	(68 379)	109 342	(77 438)
200 000	—	190 891	15 302	(1 437 494)	773 412)
(200 000)	—	(190 891)	—	—	—
—	—	—	177 430	1 668 955	895 543
— \$	— \$	— \$	192 732 \$	231 461 \$	1 668 955 \$

Notes complémentaires

Au 31 mars 2015

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée d'art contemporain de Montréal (Musée), personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la *Loi sur les musées nationaux* (RLRQ, chapitre M-44), a pour fonctions de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois contemporain et d'assurer une présence de l'art contemporain international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Le Musée a été reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi sur les impôts* du Québec et de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. Il est par conséquent admissible à l'exemption d'impôt prévue pour ces organismes.

2. VOCATION DES FONDS

Le Fonds des opérations présente les opérations courantes du Musée.

Le Fonds des activités commerciales présente les activités commerciales du Musée telles que la vente des catalogues, la production et la vente de produits dérivés ainsi que les locations d'espaces. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement en septembre 1994, le solde de ce Fonds ne peut excéder 275 000 \$. L'utilisation du solde du Fonds doit servir au remboursement des emprunts ou au financement des activités du Musée.

Le Fonds des expositions a été créé afin de favoriser le développement des activités reliées aux expositions dans le but de faciliter leur financement. Les sommes proviennent de bénéfices générés ou réalisés grâce au Fonds des opérations. En vertu d'un règlement approuvé par le Conseil d'administration, le solde de ce Fonds ne peut pas excéder 1 000 000 \$. Les sommes seront utilisées pour le financement d'expositions dont les coûts dépassent les limites de la subvention de fonctionnement et exceptionnellement d'activités connexes à ces expositions.

Le Fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles. Le solde du Fonds des immobilisations est réservé à l'acquisition d'immobilisations corporelles pour le Musée et au paiement des frais afférents. De plus, le Musée ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du gouvernement, acquérir, aliéner, hypothéquer ou louer un immeuble.

Le Fonds de la campagne de financement recueille des dons devant servir à l'accroissement des activités éducatives du Musée et à l'acquisition d'œuvres d'art ou d'immobilisations corporelles.

Le Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art présente les ressources apportées à titre de dotations. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement, le capital doit être maintenu et seuls les revenus de placements tirés des ressources de ce Fonds peuvent être utilisés pour l'acquisition d'œuvres d'art pour la Collection du Musée.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers du Musée sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Le Musée a choisi d'appliquer les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 à SP 4270 du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction du Musée doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles et les avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Instruments financiers

Le Musée comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsque, et seulement lorsque, il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les instruments financiers dans cette note sont classés par actifs financiers (encaisse, équivalents de trésorerie, créances (à l'exception des taxes à recevoir), placements de portefeuille) et passifs financiers (découvert bancaire, marges de crédit, fournisseurs et frais courus (à l'exception des charges sociales à payer), provisions pour vacances, intérêts courus, dette à long terme).

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués au coût ou coût amorti à l'exception des placements de portefeuille, soit les actions, les fonds de marché monétaire et les obligations qui sont évalués à la juste valeur par des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques.

Les gains et pertes non réalisés découlant des changements de juste valeur des placements de portefeuille sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Lorsqu'échus, les gains et pertes cumulatifs sont reclassés de l'état des gains et pertes de réévaluation à l'état des résultats à l'exception des gains et pertes de réévaluation relatifs à des dotations, qui sont d'abord reclassés comme revenus de placement reportés dans le Fonds des opérations et constatés comme produits de ce même fonds dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les intérêts et dividendes attribués aux placements de portefeuille sont reportés à l'état des résultats à l'exception des intérêts et dividendes relatifs à des dotations, qui sont d'abord reclassés comme revenus de placement reportés dans le Fonds des opérations et constatés comme produits de ce même fonds dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation annuellement. Lorsque les actifs financiers sont dépréciés, toute dépréciation est comptabilisée à l'état des résultats.

Pour les instruments financiers évalués au coût amorti, la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour déterminer les produits d'intérêts ou les charges d'intérêts.

Les coûts de transactions représentent un élément du coût des instruments financiers évalués au coût ou au coût amorti. Les coûts de transactions sont mis à la charge pour les instruments financiers évalués à la juste valeur.

i. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Musée est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires ainsi que les placements qui ont un risque non significatif de changement de valeur et dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

ii. Créances

Les créances sont comptabilisées au coût moins toute provision sur créances. Les provisions sur créances sont prises pour refléter les créances au plus faible du coût amorti ou valeur nette recouvrable, lorsque la recouvrabilité et le risque de perte sont présents. Tout changement sur la dépréciation est comptabilisé dans l'état des résultats. Les intérêts sur les créances sont courus s'ils sont recouvrables.

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers sont regroupés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie classe les instruments financiers en trois niveaux selon l'importance des données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur de ceux-ci. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs financiers identiques;
- Niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif concerné soit directement (à savoir des prix), soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Niveau 3 : données relatives à l'actif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Le niveau de hiérarchie au sein duquel les instruments financiers ont été classés est déterminé d'après le niveau des données le plus bas qui sera significatif pour l'évaluation de la juste valeur.

Constatation des apports et dotations

Les apports présentés dans le Fonds des opérations comprennent les subventions ainsi que les commandes et autres contributions obtenues principalement pour la réalisation d'expositions et l'achat d'œuvres d'art. Les apports présentés dans le fonds des immobilisations comprennent les subventions ou contributions relatives aux immobilisations corporelles et à leur maintien.

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les subventions du gouvernement du Québec relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de produit dans l'exercice où elles sont autorisées et exigibles.

Les dotations reçues pour l'acquisition d'œuvres d'art sont comptabilisées comme augmentation directe du solde de fonds du Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art, alors que les revenus de placements de ce Fonds sont constatés comme revenus de placements reportés dans le Fonds des opérations et constatés comme produits lorsqu'ils sont utilisés pour l'acquisition d'œuvres d'art.

Les autres dotations sont comptabilisées comme augmentation directe du solde de fonds du Fonds des opérations, alors que les revenus de placements relatifs à ces apports sont constatés comme revenus de placements reportés dans le Fonds des opérations et constatés comme produits du Fonds des opérations dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Constatation des produits

Les produits de billetterie, de redevances, de location d'espaces et d'expositions ainsi que d'activités éducatives et culturelles sont constatés lorsque le service est rendu au client.

Les produits de ventes de catalogues et de produits dérivés sont constatés lorsque le bien est remis au client.

Œuvres d'art

Les acquisitions d'œuvres d'art sont imputées aux charges du Fonds des opérations. La valeur des œuvres d'art acquises par donation est déterminée par expertise et, lorsqu'elle est supérieure à 5 000 \$, elle est généralement sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada. Les œuvres d'art acquises par donation sont comptabilisées aux produits et aux charges du Fonds des opérations lorsque toutes les conditions s'y rattachant sont remplies.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

Le Musée reçoit gratuitement des apports sous forme de services de publicité. Ces apports et les charges correspondantes sont constatés à titre de produit de l'exercice et évalués à leur juste valeur lorsque cette dernière peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Le ministère de la Culture et des Communications fournit gratuitement au Musée des services de restauration d'œuvres d'art. Ces apports ne sont pas constatés aux états financiers. Le Musée ne peut estimer la juste valeur de ces services au prix d'un effort raisonnable.

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des services fournis gratuitement par les bénévoles, ceux-ci ne sont pas considérés dans les produits et charges du Musée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Aménagement des réserves d'œuvres d'art	10 ans
Système informatique	3 ans
Aménagement du Musée	10 ans
Équipement du Musée	5 ans
Équipement audiovisuel	3 ans
Équipement de la boutique	5 ans
Équipement du restaurant	5 ans
Jardin de sculptures	10 ans

Les améliorations des immobilisations corporelles existantes qui prolongent de façon importante la durée de vie utile ou améliorent l'utilité des actifs sont capitalisées alors que les coûts d'entretien et de réparation sont portés aux résultats lorsqu'ils sont engagés.

Le Musée examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée. Aucune reprise de valeur n'est constatée.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs, étant donné que la direction du Musée ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire, puisque le Musée estime que les vacances accumulées seront prises au cours de l'exercice suivant.

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les revenus et les charges sont pour leur part convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change réalisés sont inclus dans les résultats de l'exercice.

4. MODIFICATION DE MÉTHODE COMPTABLE

Au cours de l'exercice, le Musée a modifié la méthode de constatation des apports à l'égard des subventions du gouvernement du Québec concernant des immobilisations et d'autres charges financées ou devant être financées par emprunts pour lesquels les travaux ont été réalisés. Ces subventions sont maintenant constatées, en appliquant la méthode du report, dans l'exercice où elles sont exigibles et autorisées. Antérieurement, ces subventions étaient constatées, en appliquant la méthode du report, dans l'exercice au cours duquel le Musée a obtenu l'assurance raisonnable de les recevoir et avait réalisé les travaux donnant droit à ces subventions. Cette modification comptable a été adoptée de manière rétroactive et a entraîné les incidences suivantes aux états financiers du Musée au 31 mars 2014 :

	2014		Total
	Augmentation (diminution) En dollars		
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	
État des résultats			
Subventions du gouvernement du Québec	(163 682)	219 743	56 061
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges			56 061
État de l'évolution des soldes de fonds			
Solde de fonds au début de l'exercice	—	(3 413 661)	(3 413 661)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(163 682)	219 743	56 061
Solde de fonds à la fin de l'exercice			(3 357 600)
État de la situation financière			
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec (court terme)	(163 682)	(2 414 214)	(2 577 896)
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec (long terme)	—	(1 541 111)	(1 541 111)
Subventions reportées du gouvernement du Québec	—	(761 407)	(761 407)
Soldes de fonds			(3 357 600)

5. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	2015	2014
Conseil des Arts du Canada	300 000 \$	330 000 \$
Ministère du Patrimoine canadien	137 000	251 688
	437 000 \$	581 688 \$

6. FONDATION DU MUSÉE

La Fondation du Musée d'art contemporain de Montréal (Fondation) est désignée *fondation publique* en vertu du paragraphe 149.1(6.3) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Elle est constituée depuis 1983 en organisme à but non lucratif et est dirigée par un conseil d'administration autonome, composé de huit (8) membres, dont l'un siège également au Conseil d'administration du Musée. Cette fondation a comme principale mission d'appuyer le Musée dans son essor, surtout en contribuant à l'enrichissement de sa collection. Elle a la tâche de gérer la boutique du Musée, de recruter des membres, de gérer les adhésions, de planifier les tâches à être effectuées par les bénévoles ainsi que de promouvoir des activités permettant de recueillir des fonds.

Pour aider la Fondation à remplir son mandat, le Musée lui fournit un espace de bureau ainsi que tous les services servant à son bon fonctionnement (ameublement, téléphones, photocopies, ordinateurs et imprimantes, fournitures de bureau et frais de poste). Le Musée met aussi à la disposition de la Fondation les locaux nécessaires à la tenue des événements spéciaux qu'elle organise.

La Fondation a entrepris en 2002 une campagne majeure de financement, « Une Affaire d'Art », afin d'accroître les activités éducatives du Musée et enrichir sa collection. Les dons remis au Musée par la Fondation sont constatés à titre de produits aux résultats du Musée lorsqu'ils sont utilisés aux fins des activités éducatives de la campagne.

Dons reportés campagne « Une Affaire d'Art »

	2015	2014
Solde au début	350 983 \$	340 983 \$
Dons constatés à titre de produits de l'exercice	(190 891)	—
Dons encaissés au cours de l'exercice	—	10 000
Solde à la fin	160 092 \$*	350 983 \$*

*Ces soldes incluent 50 000 \$ au 31 mars 2015 (2014 : 50 000 \$) reçus de source autre que la Fondation.

Au cours de l'exercice, le Musée a conclu diverses transactions dans le cours normal des activités avec la Fondation. Les commandites et autres dons incluent un montant de 477 870 \$ (2014 : 25 000 \$). La Fondation a chargé au Musée des honoraires de gestion pour un montant de 55 444 \$ (2014 : 41 063 \$). Le poste « Location d'espace » inclut un montant de 36 000 \$ (2014 : 36 000 \$) pour le loyer de la boutique exploitée par la Fondation. Le poste « Ventes » inclut un montant de 8 061 \$ (2014 : 13 365 \$) pour la vente de biens à la boutique. Ces transactions ont été comptabilisées à la valeur d'échange.

Il est prévu qu'advenant la dissolution ou la cessation des activités de la Fondation, ses avoirs nets seront remis au Musée. L'actif net de la Fondation s'élève à 4 111 251 \$ au 31 mars 2015 (31 mars 2014 : 3 063 693 \$). À la fin de l'exercice, le solde net dû par la Fondation au Musée était de 461 747 \$ (2014 : montant net dû par le Musée à la Fondation de 2 191 \$) dont un montant de 510 105 \$ (2014 : 20 804 \$) inclus au poste « Créances » et un montant de 48 358 \$ (2014 : 22 995 \$) inclus au poste « Fournisseurs et frais courus ».

7. COMMANDITES ET AUTRES DONS

	2015	2014
Dons en argent	504 995 \$	34 211 \$
Commandites monétaires	182 145	182 934
Dons et commandites reçus sous forme de biens et services	393 415	419 831
Dons constatés campagne « Une Affaire d'art »	190 891	—
	1 271 446 \$	636 976 \$

Le Musée reçoit des dons et des commandites sous forme de services de publicité gratuits. Des charges correspondant à la somme de ces dons et commandites sont comptabilisées au poste « Services de transport et communications » de l'état des résultats.

8. PRODUITS DE PLACEMENTS

	2015	2014
Produits d'intérêts	80 034 \$	45 578 \$
Produits tirés de l'utilisation des montants reportés à l'acquisition d'œuvres d'art	133 859	—
	213 893 \$	45 578 \$

Le montant total de produits de placements tirés des ressources détenues à titre de dotations dans le Fonds des opérations et dans le Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art est comptabilisé de la façon suivante dans les états financiers :

	2015	2014
État des gains et pertes de réévaluation	314 674 \$	327 202 \$
Revenus reportés affectés à l'acquisition d'œuvres d'art	237 065	123 497
Revenus reportés affectés à la présentation d'un colloque annuel	—	8 335
	551 739 \$	459 034 \$

9. CRÉANCES

	2015	2014
Comptes clients	132 812 \$	204 378 \$
Taxes de vente à recevoir	129 376	119 248
Fondation du Musée	485 931	—
Autres	50 654	11 293
	798 773 \$	334 919 \$

Au 31 mars 2015, aucun compte client n'est déprécié (en 2014, la valeur comptable brute des comptes clients dépréciés totalisait 4 945 \$ et ces comptes clients étaient présentés aux états financiers déduction faite d'une provision pour dépréciation du même montant). Le montant de perte de valeur afférente aux comptes clients est 7 965 \$ (2014 : 12 507 \$), alors que la reprise d'une perte de valeur comptabilisée antérieurement sur les comptes clients est nulle en 2015 et 2014.

10. COLLECTIONS

La collection d'œuvres d'art du Musée comprend 7 854 œuvres dont 1 326 constituent la Collection Lavalin acquise par le Musée en 1992 grâce à une subvention spéciale de 5 400 000 \$ du gouvernement du Québec. Globalement, la collection du Musée est constituée de peintures, de sculptures, d'estampes, de photographies, d'installations, de films et vidéos, pour la plupart produits après 1939, date charnière retenue par le Musée pour définir son champ d'intervention. Le Musée développe sa collection conformément au mandat que lui trace sa loi constitutive, c'est-à-dire en s'assurant de la représentation de la production contemporaine québécoise mise en relation avec la production canadienne et internationale.

En outre, le Musée conserve des collections d'archives qui documentent les œuvres qu'il détient dans sa collection. Elles comprennent principalement le Fonds Borduas, le Fonds Boulerice, le Fonds Mousseau, le Fonds Yves Trudeau, le Fonds Marciej Babinski et le Fonds Le Gobelet.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, le Musée a acquis 39 œuvres et archives (2014 : 18) : 6 étant des achats (2014 : 5) pour un montant de 196 582 \$ (2014 : 357 865 \$) et 33 provenant de dons (2014 : 13) pour un montant de 1 725 054 \$ (2014 : 1 793 045 \$).

11. SOLDES DE FONDS

Dotations

Le solde du Fonds des opérations comprend un montant de 250 000 \$ grevé d'une affectation d'origine externe en vertu de laquelle les ressources doivent être conservées en permanence. Les revenus de placements afférents à ce montant sont affectés à la présentation d'un colloque annuel en vertu d'une affectation d'origine externe.

Fonds des opérations

Le Musée a contracté des emprunts relativement aux dépenses engagées pour la restauration d'œuvres d'art à la suite du sinistre survenu en mai 2012. Ces emprunts seront remboursés à l'aide de subventions annuelles du gouvernement au cours des exercices futurs. Ces subventions seront comptabilisées au moment où elles seront autorisées par le gouvernement et où le Musée satisfera aux conditions d'admissibilité.

Puisque la comptabilisation de ces revenus n'est pas synchronisée avec celle des charges liées à la restauration d'œuvres d'art, il s'ensuit un décalage entre la comptabilisation des revenus de subventions du gouvernement du Québec et des charges correspondantes. Au 31 mars 2015, cette situation a un impact de 258 007 \$ (2014 : 163 682 \$) sur les résultats de l'exercice et de 421 689 \$ (2014 : 163 682 \$) sur le solde de fonds du Musée. Si le gouvernement du Québec autorise des subventions futures relativement à ces emprunts, l'écart créé sur le solde de fonds se résorbera au fur et à mesure de ces autorisations.

Fonds des immobilisations

Le Musée a contracté des dettes à long terme à la suite d'acquisitions d'immobilisations. Ces dettes seront remboursées, en partie ou en totalité, à l'aide de subventions annuelles du gouvernement au cours des exercices futurs. Ces subventions seront comptabilisées au moment où elles seront autorisées par le gouvernement et où le Musée satisfera aux conditions d'admissibilité.

Puisque la comptabilisation de ces revenus n'est pas synchronisée avec celle de la charge d'amortissement, il s'ensuit un décalage entre la comptabilisation des revenus de subventions du gouvernement du Québec et des charges correspondantes. Au 31 mars 2015, cette situation a un impact de (543 062 \$) (2014 : (219 743 \$)) sur les résultats de l'exercice et de 2 650 856 \$ (2014 : 3 193 918 \$) sur le solde de fonds du Musée. Si le gouvernement du Québec autorise des subventions futures relativement à ces emprunts, l'écart créé sur le solde de fonds se résorbera au fur et à mesure de ces autorisations.

12. VIREMENTS INTERFONDS

Des montants de 89 193 \$ (2014 : 306 046 \$), 200 000 \$ (2014 : nul) et 190 891 \$ (2014 : nul) ont été transférés au Fonds des opérations du Fonds des activités commerciales, du Fonds des expositions et du Fonds de la campagne de financement, respectivement. Ces sommes ont été transférées afin de financer les activités du Musée.

13. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	2015		2014	
	Fonds des opérations	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total	Total
Équivalents de trésorerie				
Comptes d'épargne placement	206 869 \$	— \$	206 869 \$	— \$
Fonds de marché monétaire, coût de 150 093 \$	—	173 208	173 208	139 226
	206 869	173 208	380 077	139 226
Placements de portefeuille à court terme				
Obligations et certificats de placements garantis, échéance inférieure à un an, intérêts de 1,45 % à 4,64 %, coût de 416 407 \$	370 969	45 308	416 277	397 009
Placements de portefeuille à long terme				
Obligations et certificats de placements garantis échéant entre :				
1 et 5 ans, intérêts de 1,75 % à 7,1 %, coût de 1 203 866 \$	931 746	277 327	1 209 073	1 431 288
6 et 10 ans, intérêts de 2,12 % à 5,19 %, coût de 557 107 \$	—	585 999	585 999	502 686
11 ans et plus, intérêts de 1,25 % à 7,35 %, coût de 472 573 \$	—	528 039	528 039	387 079
	931 746	1 391 365	2 323 111	2 321 053
Actions, coût de 1 571 467 \$	—	2 467 244	2 467 244	2 133 497
	931 746 \$	3 858 609 \$	4 790 355 \$	4 454 550 \$

Au 31 mars 2015, les placements à long terme dans les titres négociables incluent 1 388 579 \$ É.U. (1 783 556 \$ CAN) (2014 : 1 340 622 \$ É.U. (1 482 057 \$ CAN)) de placements libellés en dollars américains convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan.

Les revenus de placements nets cumulés en date du 31 mars 2015, utilisables aux fins d'acquisitions en vertu du règlement du Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art, s'élèvent à 1 234 740 \$ (2014 : 1 128 204 \$) et sont inscrits comme revenus de placement reportés au Fonds des opérations. Les revenus de placement nets cumulés en date du 31 mars 2015, utilisables aux fins de la présentation d'un colloque annuel en vertu d'une affectation d'origine externe, s'élèvent à 0 \$ (2014 : 39 713 \$ et cette somme était inscrite comme revenus de placements reportés au Fonds des opérations).

Les placements de portefeuille sont tous inclus dans le niveau 1 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. La juste valeur des actions et des fonds de marché monétaire est déterminée à partir du cours publié à la date de clôture, tandis que celle des obligations est déterminée en fonction des cours acheteurs de clôture. Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux.

14. FONDS DES IMMOBILISATIONS — IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2015		2014	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Aménagement des réserves d'œuvres d'art	633 404 \$	633 404 \$	— \$	— \$
Système informatique (a)	1 400 268	718 288	681 980	200 803
Aménagement du Musée	3 977 923	3 819 703	158 220	132 481
Équipement du Musée	1 135 936	798 147	337 789	257 258
Équipement audiovisuel	778 276	580 204	198 072	73 199
Équipement de la boutique	37 200	37 200	—	—
Équipement du restaurant	396 566	332 002	64 564	97 666
Jardin de sculptures	483 281	483 281	—	—
	8 842 854 \$	7 402 229 \$	1 440 625 \$	761 407 \$

(a) Un système informatique relatif au projet de stratégie numérique totalisant 477 320 \$ (2014 : nul) est en cours de construction et n'est pas amorti; il le sera à compter de sa date de mise en service.

15. FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS

	2015	2014
Salaires à payer	196 685 \$	300 001 \$
Charges sociales à payer	278 472	85 706
Comptes fournisseurs	447 471	1 072 306
Frais courus	154 350	123 679
	1 076 978 \$	1 581 692 \$

16. FONDS DES IMMOBILISATIONS – MARGE DE CRÉDIT

La marge de crédit, remboursable à demande auprès d'une institution financière, porte intérêt au taux de 1,298 % (2014 : taux de base canadien de l'institution financière de 3 %).

Le Musée est autorisé, par décret du gouvernement du Québec, à instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 octobre 2015 (2014 : 30 novembre 2014), lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès de ce dernier, et ce, pour combler des besoins n'excédant pas 3 971 724 \$ (2014 : 3 813 539 \$). Le montant utilisé au 31 mars 2015 par le fonds des immobilisations est de 1 325 260 \$ (2014 : 823 320 \$)

17. FONDS DES OPÉRATIONS – MARGES DE CRÉDIT

Le Musée dispose d'une marge de crédit d'exploitation autorisée d'un montant de 1 000 000 \$ renouvelable le 31 octobre 2015 (2014 : 30 novembre 2014). Cette marge de crédit, remboursable à demande, porte intérêt au taux de base canadien de la Banque Nationale, soit 2,85 % (2014 : taux de base canadien de la Banque Nationale plus 0,30 %). Le montant utilisé au 31 mars 2015 est de 326 000 \$ (2014 : aucun montant utilisé).

Le Musée est autorisé, par décret du gouvernement du Québec, à instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 octobre 2015, lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès de ce dernier, et ce, pour combler les dépenses de restauration d'œuvres d'art reliées à l'inondation survenue en mai 2012, pour un montant n'excédant pas 909 000 \$. La marge de crédit, remboursable à demande auprès d'une institution financière, porte intérêt au taux de 1,298 % (2014 : taux de base canadien de l'institution financière de 3 %). Le montant utilisé au 31 mars 2015 est de 374 740 \$ (2014 : 141 416 \$).

18. DETTE À LONG TERME

	2015	2014
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec		
4,90 %, remboursable par versements annuels en capital de 23 837 \$, échéant le 16 juillet 2020	143 024 \$	166 862 \$
4,379 %, remboursable par versements annuels en capital de 11 261 \$, échéant le 10 mai 2017	33 782	45 043
4,087 %, remboursable par versements annuels en capital de 12 306 \$, échéant le 3 décembre 2018	49 225	61 531
4,087 %, remboursable par versements annuels de capital de 22 296 \$, échéant le 3 décembre 2018	89 184	111 480
2,189 %, remboursable par versements annuels de capital de 19 916 \$, échéant le 1er décembre 2017	59 749	79 665
1,824 %, remboursable par versements annuels de capital de 90 909 \$, échéant le 1er décembre 2017	271 802	362 104
2,336 %, remboursable par versements annuels de capital de 12 546 \$, échéant le 1er octobre 2017	37 508	49 970
2,057 %, remboursable par versements annuels de capital de 312 722 \$, échéant le 21 août 2019	1 556 810	—
3,271 %, remboursable par versements annuels de capital de 44 974 \$, échéant le 1er septembre 2024	446 989	—
4,771%, remboursé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015	—	2 178 763
	2 688 073	3 055 418
Moins : portion court terme	546 944	2 371 143
	2 141 129 \$	684 275 \$

Les versements sur ces emprunts sont acquittés annuellement à même la subvention du gouvernement du Québec prévue à cette fin, laquelle n'est pas constatée aux états financiers du Musée.

Les montants des versements à effectuer sur la dette à long terme au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

2016	546 944 \$
2017	547 338 \$
2018	548 203 \$
2019	414 456 \$
2020 et suivants	631 132 \$

19. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – PROJETS SPÉCIFIQUES

Les subventions reportées présentées dans le Fonds des opérations comprennent la fraction non amortie des apports reçus à l'égard de projets d'expositions spécifiques.

	2015	2014
Solde au début	— \$	— \$
Subventions pour projets spécifiques	125 000	—
Solde à la fin	125 000 \$	— \$

20. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (« RREGOP ») ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (« RRPE »). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2015, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 9,84 % à 10,5 % de la masse salariale cotisable et le taux pour le RRPE est demeuré à 14,38 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1^{er} janvier 2015 (5,73 % au 1^{er} janvier 2014) de la masse salariale cotisable qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi le Musée doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2015 correspondant à 11,46 % de la masse salariale cotisable (11,46 % de la masse salariale cotisable pour l'année civile 2014).

Les cotisations du Musée, incluant le montant de compensation à verser au RRPE, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 337 658 \$ (2014 : 303 522 \$). Les obligations du Musée envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2015	2014
Solde au début	761 342 \$	843 713 \$
Charge de l'exercice	105 291	187 475
Prestations versées au cours de l'exercice	(158 404)	(269 846)
Solde à la fin	708 229 \$	761 342 \$

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes:

	2015		2014	
	RREGOP	RRPE	RREGOP	RRPE
Taux d'indexation	1,30 %	1,80 %	1,30 %	1,80 %
Taux d'actualisation	1,77 %	1,77 %	2,61 %	2,61 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	11,8 ans	3,8 ans	11 ans	4 ans

21. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :

	2015	2014
Encaisse	36 275 \$	1 529 729 \$
Équivalents de trésorerie	380 077	139 226
Découvert bancaire	(184 891)	—
	231 461 \$	1 668 955 \$

Les opérations non monétaires des activités de fonctionnement, d'investissement en immobilisations, de placement et de financement se détaillent comme suit :

	2015	2014
Acquisition d'immobilisations corporelles en contrepartie de créances interfonds ou de fournisseurs et frais courus	103 670 \$	36 337 \$

Les intérêts versés au cours de l'exercice s'élèvent à 149 786 \$ (2014 : 156 844 \$)

Les intérêts reçus au cours de l'exercice s'élèvent à 94 180 \$ (2014 : 88 987 \$)

22. INSTRUMENTS FINANCIERS**Gestion des risques liés aux instruments financiers**

La direction a mis en place des politiques et des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels le Musée est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Le Musée est exposé au risque de crédit découlant de la possibilité que les parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent le Musée à une concentration du risque de crédit sont composés de l'encaisse, équivalents de la trésorerie, des créances et des placements de portefeuille.

L'exposition maximale du Musée au risque de crédit est la suivante :

	2015	2014
Encaisse	36 275 \$	1 529 729 \$
Équivalents de trésorerie	380 077	139 226
Créances (à l'exception des taxes de vente à recevoir)	669 397	215 671
Autres subventions à recevoir	18 968	5 268
Placements de portefeuille (à l'exception des placements en actions)	2 739 388	2 718 062
	3 844 105 \$	4 607 956 \$

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que les excédents de trésoreries sont investis dans des placements très liquides.

22. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La politique du Musée est d'investir les excédents de trésoreries auprès d'institutions financières réputées dans les types de placements et le Musée détermine des limites par types de placements afin que son portefeuille soit largement diversifié de façon à réduire le risque global.

Le Musée considère que son risque associé aux créances est réduit en raison d'une clientèle diversifiée dont les activités d'exploitation sont menées dans divers secteurs d'activités. Ce risque est géré en constituant une provision sur ces créances. Le Musée est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement. Le Musée doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Le type de clients, l'historique de paiement, les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité qui a donné lieu à la créance sont tous des éléments considérés dans la détermination du moment auquel les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision; les mêmes facteurs sont pris en considération lorsqu'il s'agit de déterminer s'il y a lieu de radier les montants portés au compte de provision en diminution des créances. Les montants recouverts ultérieurement sur les comptes qui avaient été radiés sont crédités à la provision pour créances douteuses dans la période d'encaissement.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des créances, déduction faite de la provision pour créances douteuses et des taxes de vente à recevoir :

	2015	2014
Créances déduction faite de la provision pour créances douteuses :		
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	53 190 \$	110 307 \$
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	36 395	38 671
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	933	18 752
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	42 294	41 593
Autres créances	536 585	11 293
Provisions pour créances douteuses	—	(4 945)
	669 397 \$	215 671 \$

Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Musée est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le Musée est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que le Musée dispose de sources de financement de montant autorisé suffisant. Le Musée établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Au 31 mars 2015, les échéances contractuelles des passifs financiers (y compris le versement des intérêts, le cas échéant) du Musée se détaillent comme suit :

	2015			
	Moins de 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Découvert bancaire	184 891 \$	— \$	— \$	— \$
Marges de crédit	2 026 000	—	—	—
Fournisseurs et frais courus (excluant les charges sociales à payer)	798 506	—	—	—
Provision pour vacances	365 305	—	—	—
Dette à long terme (capital et intérêts)	442 499	189 320	2 040 674	292 752
	3 817 201 \$	189 320 \$	2 040 674 \$	292 752 \$
	2014			
	Moins de 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Marges de crédit	964 736 \$	— \$	— \$	— \$
Fournisseurs et frais courus (excluant les charges sociales à payer)	1 495 986	—	—	—
Provision pour vacances	441 619	—	—	—
Dette à long terme (capital et intérêts)	2 279 564	170 183	684 312	50 011
	5 181 905 \$	170 183 \$	684 312 \$	50 011 \$

22. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de change, de taux d'intérêt et à l'autre risque de prix :

- Risque de taux d'intérêt :

Le Musée est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Les placements en obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc le Musée au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Les marges de crédit portent intérêt à taux fixe et à taux variable et exposent donc le Musée à un risque de juste valeur et de flux de trésorerie, respectivement, découlant des variations des taux d'intérêt.

La dette à long terme est émise à des taux d'intérêt fixes, réduisant ainsi au minimum les risques liés aux flux de trésorerie et aux taux d'intérêt, étant donné que le Musée prévoit le remboursement selon l'échéancier prévu.

Le Musée n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

- Risque de change :

Le Musée réalise la plupart de ses transactions en dollars canadiens. Le risque de change découle des placements de portefeuille libellés en dollars américains détenus dans le Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art. Au 31 mars 2015, le Musée est exposé au risque de change en raison de l'encaisse libellée en dollars américains totalisant 5 359 \$US (2014 : 22 808 \$US), des équivalents de trésorerie libellés en dollars américains totalisant 136 750 \$US (2014 : 66 612 \$US) ainsi que des titres de portefeuille libellés en dollars américains totalisant 1 388 579 \$US (2014 : 1 340 622 \$US).

Le Musée n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de change.

- Autre risque de prix :

Le Musée est exposé à l'autre risque de prix en raison des titres de portefeuille, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.

Le Musée n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition à l'autre risque de prix.

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Le Musée a une politique de placements selon laquelle les fonds sont investis dans des placements dont le niveau de risque est globalement considéré comme étant faible.

23. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont évaluées à la valeur d'échange, le Musée est apparenté à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Musée n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

Les principales opérations effectuées avec des apparentés se détaillent comme suit, à l'exception de celles présentées distinctement dans les états financiers :

			2015	2014
	Gouvernement du Québec	Entités sous contrôle omni	Total	Total
Produits				
Subvention – Autre	– \$	– \$	– \$	3 766 \$
Commandites et autres dons	–	105 000	105 000	130 000
Autres	–	75 141	75 141	127 243
Charges				
Services professionnels, administratifs et autres	–	115 928	115 928	119 326
Locations	–	894 045	894 045	879 258
Entretien et réparations	–	28 882	28 882	26 064
Intérêts et frais d'emprunt	83 759 \$	– \$	83 759 \$	137 522 \$

Les principaux soldes résultant des opérations effectuées avec des apparentés se détaillent comme suit, à l'exception de ceux présentés distinctement dans les états financiers :

			2015	2014
	Gouvernement du Québec	Entités sous contrôle omni	Total	Total
Actif				
Créances	– \$	1 616 \$	1 616 \$	79 036 \$
Passif				
Fournisseurs et frais courus	–	112 152	112 152	139 958
Intérêts courus	9 014 \$	– \$	9 014 \$	43 072 \$

24. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

En vertu d'un contrat, le Musée est tenu de verser des paiements minimums pour des engagements futurs liés à des locations d'espace pour une somme de 45 000 \$. Les paiements minimums exigibles liés à l'ensemble de ces engagements sont de 45 000 \$ au cours du prochain exercice.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Musée de la civilisation (Musée) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

Le Musée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Musée, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



MICHEL CÔTÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL



DANIELLE POIRÉ
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ET DIRECTRICE DE L'ADMINISTRATION

QUÉBEC, LE 17 JUIN 2015



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Musée de la civilisation, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circon-

stances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le Musée de la civilisation n'a pas comptabilisé aux 31 mars 2015 et 2014, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations et d'autres charges financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public, qui prévoient la comptabilisation des subventions à recevoir lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice du Musée de la civilisation et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants sont nécessaires afin que les états financiers du Musée de la civilisation respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	Augmentation (Diminution)			2015
	Fonds d'exploitation \$	Fonds de maintien des actifs \$	Fonds des projets spéciaux \$	
État de la situation financière				
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (court terme)	526 572	3 317 154	1 319 033	5 162 759
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (long terme)	4 093 911	31 762 099	9 310 568	45 166 578
Apports reportés	4 577 215	17 730 600	7 968 257	30 276 072
Actifs nets	43 268	17 348 653	2 661 344	20 053 265
État des résultats				
Subventions du gouvernement du Québec	(92 982)	1 382 725	68 921	1 358 664
Insuffisance des produits sur les charges	(92 982)	1 382 725	68 921	1 358 664

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

SUITE

2014

	Fonds d'exploitation \$	Fonds de maintien des actifs \$	Fonds des projets spéciaux \$	Total \$
État de la situation financière				
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (court terme)	608 499	2 510 942	1 328 570	4 448 011
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (long terme)	4 572 388	22 785 939	9 859 733	37 218 060
Apports reportés	5 044 637	9 330 953	8 595 880	22 971 470
Actifs nets	136 250	15 965 928	2 592 423	18 694 601
État des résultats				
Subventions du gouvernement du Québec	(58 280)	1 200 328	(89 369)	1 052 679
Insuffisance des produits sur les charges	(58 280)	1 200 328	(89 369)	1 052 679

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Musée de la civilisation au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Musée de la civilisation au 31 mars 2015 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 3 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception du changement apporté à la méthode comptable relative à la constatation des subventions du gouvernement du Québec et expliqué à la note 4, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DU QUÉBEC,



GUYLAINE LECLERC, FCPA auditrice, FCA

QUÉBEC, LE 17 JUIN 2015

ÉTAT DES
RÉSULTATS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	2015					2014
	Fonds d'exploitation \$	Fonds des réserves \$	Fonds de maintien des actifs \$	Fonds des projets spéciaux \$	Total \$	Total retraité (note 4) \$
PRODUITS						
Subventions du gouvernement du Québec						
Fonctionnement	17 944 800	—	—	—	17 944 800	19 096 200
Autres (note 6)	1 688 948	—	3 790 536	1 128 776	6 608 260	5 619 771
Autres subventions pour projets spécifiques	107 600	—	—	—	107 600	138 015
Commandites financières (note 7)	1 040 286	—	—	—	1 040 286	1 084 813
Contributions - Fondation du Musée de la civilisation (note 18)	722 300	—	—	—	722 300	448 100
Billetterie	1 227 870	—	—	—	1 227 870	1 699 898
Abonnements	87 886	—	—	—	87 886	86 296
Boutiques	472 936	—	—	—	472 936	501 519
Location d'expositions	39 960	—	—	—	39 960	24 000
Concessions et autres locations	749 266	—	—	—	749 266	809 989
Ventes de produits et services	375 145	—	—	—	375 145	476 999
Intérêts sur l'encaisse	36 393	—	—	—	36 393	88 796
Indemnisation d'assurance (note 5)	1 351 229	—	—	—	1 351 229	—
Autres	125 911	—	—	—	125 911	76 038
	25 970 530	—	3 790 536	1 128 776	30 889 842	30 150 434
Commandites en échange de biens et services reçus	264 991	—	—	—	264 991	495 163
	26 235 521	—	3 790 536	1 128 776	31 154 833	30 645 597
CHARGES (note 5)						
Traitements et avantages sociaux	13 179 409	—	1 126 589	36 325	14 342 323	14 073 406
Services professionnels	4 578 837	—	227 988	90 266	4 897 091	5 723 681
Locations	97 567	—	38 630	—	136 197	557 945
Transport et communications	1 403 472	—	1 016	79	1 404 567	2 371 108
Fournitures, approvisionnements et énergie	1 245 766	—	354 414	18 795	1 618 975	1 393 455
Entretien et réparations	1 299 441	—	207 669	(14 000)	1 493 110	1 500 053
Charges administratives	223 239	—	10	107	223 356	304 728
Taxes municipales et scolaires	2 389 465	—	—	—	2 389 465	2 279 411
Acquisitions de collections	43 077	—	—	—	43 077	46 161
	24 460 273	—	1 956 316	131 572	26 548 161	28 249 948
Intérêts sur la dette à long terme	186 824	—	660 985	278 244	1 126 053	1 100 310
Amortissement des immobilisations corporelles	1 230 713	—	2 547 253	689 333	4 467 299	4 037 975
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	328 604	—	8 707	98 548	435 859	504
	1 746 141	—	3 216 945	1 066 125	6 029 211	5 138 789
Échange de biens et services reçus						
Services professionnels	215 536	—	—	—	215 536	430 003
Fournitures et approvisionnements	49 455	—	—	—	49 455	65 160
	264 991	—	—	—	264 991	495 163
	26 471 405	—	5 173 261	1 197 697	32 842 363	33 883 900
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(235 884)	—	(1 382 725)	(68 921)	(1 687 530)	(3 238 303)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	2015				2014	
	Fonds d'exploitation \$	Fonds des réserves \$	Fonds de maintien des actifs \$	Fonds des projets spéciaux \$	Total \$	Total retraité (note 4) \$
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI	559 751	25 000	—	—	584 751	2 770 375
Modification de méthode comptable (note 4)	(136 250)	—	(15 965 928)	(2 592 423)	(18 694 601)	(17 641 922)
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE RETRAITÉ	423 501	25 000	(15 965 928)	(2 592 423)	(18 109 850)	(14 871 547)
Insuffisance des produits sur les charges	(235 884)	—	(1 382 725)	(68 921)	(1 687 530)	(3 238 303)
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE (note 8)	187 617	25 000	(17 348 653)	(2 661 344)	(19 797 380)	(18 109 850)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2015

	2015					2014
	Fonds d'exploitation \$	Fonds des réserves \$	Fonds de maintien des actifs \$	Fonds des projets spéciaux \$	Total \$	Total retraité (note 4) \$
ACTIF						
À COURT TERME						
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 9)	1 083 079	—	—	4 183	1 087 262	2 534 451
Créances (note 10)	2 190 212	—	549 134	36	2 739 382	1 133 304
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 11)	—	—	107 070	—	107 070	133 904
Stocks - boutiques	124 410	—	—	—	124 410	112 197
Charges payées d'avance	667 631	—	10 000	—	677 631	622 603
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement	57 246	25 000	763 547	145 925	—	—
	4 122 578	25 000	1 429 751	150 144	4 735 755	4 536 459
Immobilisations corporelles (note 12)	22 174 464	—	17 963 081	8 577 360	48 714 905	40 303 389
	26 297 042	25 000	19 392 832	8 727 504	53 450 660	44 839 848
PASSIF						
À COURT TERME						
Découvert bancaire (note 9)	—	—	253 077	—	253 077	115 895
Emprunts bancaires (note 13)	—	—	13 392 007	2 225 956	15 617 963	11 183 616
Charges à payer et frais courus (note 14)	3 405 555	—	3 639 306	2 397	7 047 258	5 071 873
Intérêts courus	14 833	—	128 302	39 906	183 041	275 796
Provision pour vacances (note 15)	1 326 341	—	—	—	1 326 341	1 281 773
Apports reportés (note 16)	220 620	—	—	—	220 620	180 870
Revenus reportés	286 410	—	—	—	286 410	350 451
Versements sur la dette à long terme (note 17)	511 739	—	3 188 852	1 279 127	4 979 718	4 172 215
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	750 035	—	131 456	110 227	—	—
	6 515 533	—	20 733 000	3 657 613	29 914 428	22 632 489
Provision pour congés de maladie (note 15)	2 238 279	—	—	—	2 238 279	1 849 724
Apports reportés (note 16)	13 291 638	—	338 264	660 611	14 290 513	14 725 109
Dette à long terme (note 17)	4 063 975	—	15 670 221	7 070 624	26 804 820	23 742 376
	26 109 425	—	36 741 485	11 388 848	73 248 040	62 949 698
ACTIF NET						
Investi en immobilisations	4 367 146	—	(17 348 653)	(2 661 344)	(15 642 851)	(15 739 454)
Affectations d'origine interne (note 8)	—	25 000	—	—	25 000	25 000
Non grevé d'affectations	(4 179 529)	—	—	—	(4 179 529)	(2 395 396)
	187 617	25 000	(17 348 653)	(2 661 344)	(19 797 380)	(18 109 850)
	26 297 042	25 000	19 392 832	8 727 504	53 450 660	44 839 848

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 22)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



MARGARET F. DELISLE



PASCAL MOFFET

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	2015	2014
	\$	Retraité (note 4) \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(1 687 530)	(3 238 303)
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Ajustement de la dette à long terme au taux effectif	24 865	19 376
Amortissement des immobilisations corporelles	4 467 299	4 037 975
Virement des apports reportés	(1 308 111)	(927 441)
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	435 859	504
Intérêts capitalisés aux emprunts bancaires	51 526	24 577
	1 983 908	(83 312)
Variation des éléments d'actifs et de passifs liés aux activités de fonctionnement :		
Créances	(1 606 078)	961 394
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	26 834	(133 904)
Stocks - boutiques	(12 213)	(64 935)
Charges payées d'avance	(55 028)	287 671
Charges à payer et frais courus (note 20)	(926 455)	431 426
Intérêts courus	(92 755)	(92 725)
Provision pour vacances	44 568	84 049
Revenus reportés	(64 041)	(4 560)
Provision pour congés de maladie	388 555	13 934
	(2 296 613)	1 482 350
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(312 705)	1 399 038
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations (note 20)	(10 412 834)	(3 861 822)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Nouveaux emprunts bancaires	13 207 621	4 359 325
Remboursement d'emprunts bancaires	(8 824 800)	(500 000)
Subventions ou contributions reçues	913 265	656 734
Nouvelle dette à long terme	8 824 800	502 361
Remboursement de la dette à long terme	(4 979 718)	(4 086 644)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	9 141 168	931 776
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(1 584 371)	(1 531 008)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	2 418 556	3 949 564
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 9)	834 185	2 418 556

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2015

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée de la civilisation (Musée), personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la *Loi sur les musées nationaux* (RLRQ, chapitre M-44), a pour fonction, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, de faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation; notamment, les cultures matérielle et sociale des occupants du territoire québécois et celles qui les ont enrichies, d'assurer la conservation et la mise en valeur de la collection ethnographique et des autres collections représentatives de notre civilisation et d'assurer une présence du Québec dans le réseau

international des manifestations muséologiques par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Le Musée de la civilisation a été reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est, par conséquent, admissible à l'exemption des impôts (fédéral et provincial) prévue pour ces organismes.

2. VOCATION DES FONDS

Le **Fonds d'exploitation** présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux opérations courantes du Musée ainsi que les activités commerciales du Musée telles que l'exploitation des boutiques et du restaurant ainsi que la location d'expositions et de salles. De plus, le Musée ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du gouvernement, acquérir, aliéner ou hypothéquer un immeuble, ni louer un immeuble pour plus de deux ans.

En fin d'exercice, tout excédent des produits sur les charges de 50 000 \$ et moins peut être affecté en tout ou en partie à la réserve pour l'acquisition d'objets de collection du fonds des réserves. Tout excédent supérieur à cette somme de 50 000 \$ doit obligatoirement être affecté à la réserve pour les expositions du fonds des réserves tant que celle-ci n'a pas encore atteint l'objectif fixé de 600 000 \$. Toutefois, si la réserve pour les expositions a déjà atteint l'objectif de 600 000 \$, le Musée a le choix d'affecter ou non l'excédent en tout ou en partie ainsi que tout actif net non grevé d'affectations, à la réserve pour l'acquisition d'objets de collection, à une autre réserve ou de le laisser dans le fonds d'exploitation.

Le **Fonds de maintien des actifs** présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux différents décrets du Programme de maintien des actifs du gouvernement du Québec.

Le **Fonds des projets** spéciaux vise à regrouper divers projets dont le financement est assuré par des décrets d'emprunt spécifiquement autorisés par le ministère de la Culture et des Communications.

Le **Fonds des réserves** regroupe les opérations des diverses réserves qui ont été constituées par décision du conseil d'administration à même les excédents du fonds d'exploitation. Ce fonds regroupe, au 31 mars 2015, les réserves qui se trouvaient aux états financiers du 31 mars 2014.

Ces réserves sont :

- **Réserve pour auto assurance** qui sert à couvrir la franchise de 25 000 \$ stipulée au décret numéro 92-2007 du gouvernement du Québec;
- **Réserve pour les expositions** afin de faciliter le financement des expositions du Musée lorsqu'il y a une fluctuation annuelle des produits de location des expositions stabilisant ainsi le financement faisant l'objet d'une planification triennale. Les sommes issues de ce fonds seront utilisées pour la réalisation d'expositions temporaires et, exceptionnellement, d'activités connexes;
- **Réserve pour l'acquisition d'objets de collection** qui vise à permettre l'acquisition d'objets de collection à la suite de la recommandation du comité de développement des collections.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Musée utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, incluant les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans le chapitre SP 4200 et suivants.

Estimations comptables

La préparation des états financiers du Musée par la direction exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour congés de maladie et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont constatés au coût à la date de transaction.

Les coûts de transactions sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale. Toutefois, lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charge.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances (excluant les taxes à recevoir) sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les découverts bancaires, les emprunts bancaires, les charges à payer et frais courus (excluant les avantages sociaux à payer), les intérêts courus, la provision pour vacances et la dette à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

Constatation des produits

Apports

Les subventions du gouvernement du Québec sont comptabilisées dans l'exercice où elles sont autorisées.

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Prestation de services et ventes

Les produits de billetterie, locations d'exposition, concessions et autres locations ainsi que ventes de services sont constatés lorsque le service est rendu au client.

Les produits des boutiques et ventes de produits sont constatés lorsque le bien est remis au client.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné qu'il n'est pas possible pour le Musée de disposer de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour vacances et congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire puisque le Musée estime que les vacances accumulées seront prises au cours de l'exercice suivant.

Pièces de collection

Les pièces de collection achetées sont imputées aux opérations alors que celles reçues par donation ne sont pas comptabilisées aux états financiers.

Stocks - boutiques

Les stocks des boutiques du Musée sont évalués selon la méthode de la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette). Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Apports reçus sous forme de biens et services

Le Musée reçoit gratuitement des biens et services, dont des services de restauration d'objets et d'œuvres d'art du ministère de la Culture et des Communications. Ces apports sont constatés aux états financiers à la juste valeur des services reçus lorsque celle-ci peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Services rendus par les bénévoles

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des services fournis gratuitement par les bénévoles, ceux-ci ne sont pas constatés dans les produits et charges du Musée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou à la juste valeur marchande en date d'acquisition si elles sont reçues à titre gratuit. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Bâtisses	40 ans
Ajouts et aménagements des bâtisses	10 ans
Améliorations locatives	10 ans
Mobilier et équipement	10 ans
Équipement de manutention, de rangement, de transformation et de production	10 ans
Équipement d'éclairage et de sonorisation	5 ans
Équipement d'activités commerciales	10 ans
Équipement informatique, audiovisuel et progiciels	3 et 7 ans

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Musée de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Musée consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

4. MODIFICATION DE MÉTHODE COMPTABLE

Au cours de l'exercice, le Musée a modifié la méthode de constatation des apports à l'égard des subventions du gouvernement du Québec concernant des immobilisations et d'autres charges financées ou devant être financées par emprunts pour lesquels des travaux ont été réalisés. Ces subventions sont maintenant constatées, en appliquant la méthode du report, dans l'exercice où elles sont exigibles et autorisées. Antérieurement, ces subventions étaient constatées, en appliquant la méthode du report, dans l'exercice au cours duquel le Musée avait obtenu l'assurance raisonnable de les recevoir et avait réalisé les travaux donnant droit à ces subventions. Cette modification comptable a été adoptée de manière rétroactive et a entraîné les incidences suivantes aux états financiers du Musée au 31 mars 2014 :

	Augmentation (Diminution)			2014
	Fonds d'exploitation \$	Fonds de maintien des actifs \$	Fonds des projets spéciaux \$	
ÉTAT DES RÉSULTATS				
Subventions du gouvernement du Québec	58 280	(1 200 328)	89 369	(1 052 679)
Insuffisance des produits sur les charges	58 280	(1 200 328)	89 369	(1 052 679)
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET				
Actif net au début de l'exercice	(194 530)	(14 765 600)	(2 681 792)	(17 641 922)
Insuffisance des produits sur les charges	58 280	(1 200 328)	89 369	(1 052 679)
Actif net à la fin de l'exercice	(136 250)	(15 965 928)	(2 592 423)	(18 694 601)
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE				
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (court terme)	(608 499)	(2 510 942)	(1 328 570)	(4 448 011)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (long terme)	(4 572 388)	(22 785 939)	(9 859 733)	(37 218 060)
Apports reportés	(5 044 637)	(9 330 953)	(8 595 880)	(22 971 470)
Actif net à la fin de l'exercice	(136 250)	(15 965 928)	(2 592 423)	(18 694 601)

5. INDEMNISATION D'ASSURANCE

Un sinistre survenu au cours de l'exercice a engendré des pertes de revenus et des charges supplémentaires dont une portion fut compensée par une indemnisation d'assurance de 273 615 \$. Les charges supplémentaires associées à ce sinistre sont comptabilisées au Fonds d'exploitation dans l'état des résultats. Une indemnisation d'assurance de 1 077 614 \$ a également été accordée pour la reconstruction de la partie du Musée qui a subi des dommages lors de l'incendie. Un montant totalisant 1 351 229 \$ a été comptabilisé aux résultats dans le Fonds d'exploitation à titre de produits d'indemnisation d'assurance.

Le recouvrement des frais liés au sinistre fait actuellement l'objet d'autres réclamations auprès de l'assureur du Musée. Les produits d'assurances comptabilisés pour l'exercice clos le 31 mars 2015 représentent uniquement les montants pour lesquels le Musée avait l'assurance raisonnable de recevoir les sommes. Au 31 mars 2015, un montant de 877 614 \$ est inclus dans les créances à recevoir.

6. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - AUTRES

	2015	2014
	\$	Retraité (note 4) \$
Fonds d'exploitation		
Projets spécifiques	—	6 699
Subventions concernant le financement d'immobilisations et d'autres charges	259 736	259 736
Remboursement des intérêts relatifs au financement des immobilisations	268 751	287 960
Virement des apports reportés relatifs aux immobilisations	1 160 461	855 331
	1 688 948	1 409 726
Fonds de maintien des actifs		
Subventions concernant le financement d'immobilisations et d'autres charges	3 128 260	2 265 344
Remboursement des intérêts relatifs au financement des immobilisations	662 276	583 998
Virement des apports reportés relatifs aux immobilisations	—	—
	3 790 536	2 849 342
Fonds des projets spéciaux		
Subventions concernant le financement d'immobilisations et d'autres charges	840 995	1 042 026
Remboursement des intérêts relatifs au financement des immobilisations	287 781	318 677
Virement des apports reportés relatifs aux immobilisations	—	—
	1 128 776	1 360 703
	6 608 260	5 619 771

7. COMMANDITES FINANCIÈRES

	2015	2014
	\$	\$
Fonds d'exploitation		
Commandites spécifiques obtenues pour la réalisation d'expositions et de projets spécifiques	495 336	278 113
Contributions du gouvernement du Québec pour la réalisation d'expositions	544 950	806 700
	1 040 286	1 084 813

8. ACTIF NET À LA FIN

	2015	2014
	\$	\$
Le fonds des réserves s'établit ainsi au 31 mars :		
Réserve pour auto assurance	25 000	25 000
	25 000	25 000

9. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie porte intérêt quotidiennement au taux préférentiel moins 1,75 % ce qui représente, au 31 mars 2015, un taux de 1,10 % (31 mars 2014 : 1,25 %).

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :

	2015	2014
	\$	\$
Encaisse	1 087 262	2 534 451
Découvert bancaire	(253 077)	(115 895)
	834 185	2 418 556

10. CRÉANCES

	2015	2014
	\$	\$
Fonds d'exploitation		
Intérêts courus	914	3 212
Subventions et commandites	190 401	172 300
Indemnisation d'assurance à recevoir	877 614	—
Taxes à recevoir	923 084	197 030
Créances (note 21)	176 699	363 613
Autres créances	21 500	8 248
	2 190 212	744 403
Fonds de maintien des actifs		
Taxes à recevoir	549 134	198 127
Autres créances (note 21)	—	13 500
	549 134	211 627
Fonds des projets spéciaux		
Taxes à recevoir	36	177 274
	36	177 274
	2 739 382	1 133 304

11. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme se détaillent ainsi :

	2015	2014
	\$	Retraité (note 4) \$
Fonds de maintien des actifs		
Intérêts sur emprunts bancaires	107 070	133 904
	107 070	133 904

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations globales du Musée	2015 2014			
	Coût \$	Ammortissement cumulé \$	Net \$	Net \$
Terrains	2 480 722	—	2 480 722	2 480 722
Bâtisses	64 659 431	29 745 492	34 913 939	27 072 834
Ajouts et aménagements des bâtisses	23 725 543	17 628 589	6 096 954	6 478 537
Améliorations locatives	6 217 787	5 010 469	1 207 318	1 326 272
Mobilier et équipement	2 138 767	1 526 948	611 819	375 217
Équipement de manutention, de rangement, de transformation et de production	2 552 747	2 239 745	313 002	257 486
Équipement d'éclairage et de sonorisation	753 694	598 070	155 624	207 482
Équipement d'activités commerciales	228 285	97 059	131 226	151 208
Équipement informatique, audiovisuel et progiciels	8 740 387	5 936 086	2 804 301	1 953 631
	111 497 363	62 782 458	48 714 905	40 303 389

Valeur nette par fonds	2015			
	Fonds d'exploitation \$	Fonds de maintien des actifs \$	Fonds des projets speciaux \$	Total \$
Terrains	2 480 722	—	—	2 480 722
Bâtisses	19 528 657	8 006 416	7 378 866	34 913 939
Ajouts et aménagements des bâtisses	26 660	4 871 800	1 198 494	6 096 954
Améliorations locatives	—	1 207 318	—	1 207 318
Mobilier et équipement	59 074	552 745	—	611 819
Équipement de manutention, de rangement, de transformation et de production	13 143	299 859	—	313 002
Équipement d'éclairage et de sonorisation	17 848	137 776	—	155 624
Équipement d'activités commerciales	2 021	129 205	—	131 226
Équipement informatique, audiovisuel et progiciels	46 339	2 757 962	—	2 804 301
	22 174 464	17 963 081	8 577 360	48 714 905

Des immobilisations corporelles de la catégorie « équipement informatique, audiovisuel et progiciels » totalisant 512 376 \$ au 31 mars 2015 n'ont pas été amorties étant donné qu'elles n'étaient pas utilisées en fin d'exercice. Au 31 mars 2014, des immobilisations non-amorties d'un montant de 517 519 \$ faisaient partie des catégories « équipement informatique, audiovisuel et progiciels » et « ajouts et aménagements des bâtisses ».

13. EMPRUNTS BANCAIRES

Tous les emprunts bancaires du Musée sont garantis par le gouvernement du Québec et renouvelables à chaque année.

Les emprunts bancaires portent intérêt au taux préférentiel. Le taux au 31 mars 2015 est de 2,85 % l'an (31 mars 2014 : 3,00 %).

Fonds d'exploitation

Le gouvernement du Québec a autorisé le Musée à contracter des emprunts temporaires relatifs à son fonctionnement pour un montant maximum de 3 000 000 \$.

Avec l'institution financière, le Musée a une entente d'emprunt pour un maximum de 3 000 000 \$ au 31 mars 2015 (31 mars 2014 : 3 000 000 \$). Aux 31 mars 2015 et 2014, aucun emprunt temporaire n'a cours.

Fonds de maintien des actifs

Le gouvernement du Québec a autorisé le Musée à emprunter un montant maximal de 25 654 606 \$ au 31 mars 2015 (31 mars 2014 : 27 708 340 \$).

Avec l'institution financière, le Musée a une entente d'emprunt pour un maximum de 25 400 600 \$ au 31 mars 2015 (31 mars 2014 : 26 434 000 \$). Au 31 mars 2015, le solde des emprunts temporaires est de 13 392 007 \$ (31 mars 2014 : 10 840 642 \$).

Fonds des projets spéciaux

Le gouvernement du Québec a autorisé le Musée à emprunter un montant maximal de 2 353 887 \$ au 31 mars 2015 (31 mars 2014 : 2 377 376 \$).

Avec l'institution financière, le Musée a une entente d'emprunt pour un maximum de 2 330 581 \$ au 31 mars 2015 (31 mars 2014 : 2 377 376 \$). Au 31 mars 2015, le solde des emprunts temporaires est de 2 225 956 \$ (31 mars 2014 : 342 974 \$).

14. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2015 \$	2014 \$
Fonds d'exploitation		
Traitements à payer (note 21)	107 799	778 406
Avantages sociaux à payer	171 916	169 971
Autres charges à payer et frais courus (note 21)	3 125 840	1 659 668
	3 405 555	2 608 045
Fonds de maintien des actifs		
Autres charges à payer et frais courus (note 21)	3 639 306	1 093 253
	3 639 306	1 093 253
Fonds des projets spéciaux		
Autres charges à payer et frais courus (note 21)	2 397	1 370 575
	2 397	1 370 575
	7 047 258	5 071 873

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et incluent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2015, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 9,84 % à 10,50 % de la masse salariale cotisable et le taux pour le RRPE est demeuré à 14,38 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1^{er} janvier 2015 (5,73 % au 1^{er} janvier 2014) de la masse salariale

cotisable qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi, le Musée a dû verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2015 correspondant à 11,46 % de la masse salariale cotisable (11,46 % de la masse salariale cotisable pour l'année civile 2014).

Les cotisations du Musée, incluant le montant de compensation à verser au RRPE, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 021 411 \$ (2014 : 807 490 \$). Les obligations du Musée envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provisions pour vacances

	2015		2014	
	Traitements \$	Avantages sociaux \$	Traitements \$	Avantages sociaux \$
Solde au début	1 095 533	186 240	1 023 696	174 028
Charge de l'exercice*	870 155	165 329	868 858	147 706
Prestations versées au cours de l'exercice	(851 116)	(139 800)	(797 021)	(135 494)
	1 114 572	211 769	1 095 533	186 240
Solde à la fin		1 326 341		1 281 773

Provision pour congés de maladie

	2015		2014	
	Traitements \$	Avantages sociaux \$	Traitements \$	Avantages sociaux \$
Solde au début	1 554 391	295 333	1 542 681	293 109
Charge de l'exercice *	724 949	183 327	379 871	72 175
Prestations versées au cours de l'exercice	(429 521)	(90 200)	(368 161)	(69 951)
	1 849 819	388 460	1 554 391	295 333
Solde à la fin		2 238 279		1 849 724

*La charge totale de l'exercice est de 1 943 760 \$ en 2015 (2014 : 1 468 610 \$).

Le Musée dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par le Musée.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services au Musée. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2015 :

	2015	2014
Taux d'indexation	1,00 %	2,00 %
Taux d'actualisation	2,65 %	4,20 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	14 ans	14 ans

16. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés présentés à court terme se rapportent aux sommes reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de certaines expositions débutant ou se prolongeant au cours des exercices subséquents. Les variations survenues au solde présenté à court terme sont les suivantes :

	2015 \$	2014 \$
Fonds d'exploitation		
Solde au début	180 870	113 080
Montant reçu pour les exercices subséquents	187 400	139 900
Virement des apports reportés	(147 650)	(72 110)
Solde à la fin	220 620	180 870
Se détaillant comme suit :		
Gouvernement du Québec	141 700	96 000
Autres apports reportés	78 920	84 870
	220 620	180 870

Les apports reportés présentés à long terme comprennent des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien. Les variations survenues au solde présenté à long terme sont les suivantes :

	2015 \$	2014 Retraité (note 4) \$
Fonds d'exploitation		
Solde au début	14 203 418	14 810 075
Montant reçu pour les exercices subséquents	248 681	248 674
Virement des apports reportés	(1 160 461)	(855 331)
Solde à la fin	13 291 638	14 203 418
Fonds de maintien des actifs		
Solde au début	292 551	253 531
Montant reçu pour les exercices subséquents	45 713	39 020
Solde à la fin	338 264	292 551
Fonds des projets spéciaux		
Solde au début	229 140	—
Montant reçu pour les exercices subséquents	431 471	229 140
Solde à la fin	660 611	229 140
	14 290 513	14 725 109

17. DETTE À LONG TERME

Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec, présentés nets des coûts de transactions 185 774 \$ (2014 : 152 903 \$).

	Taux effectif %	2015 \$	2014 \$
Fonds d'exploitation			
a) 3,792 % remboursable par versements annuels en capital de 511 739 \$, échéant le 1 ^{er} septembre 2023	3,930	4 575 714	5 084 127
		4 575 714	5 084 127
Versements échéant au cours du prochain exercice		(511 739)	(511 739)
		4 063 975	4 572 388

17. DETTE À LONG TERME (suite)

	Taux effectif %	2015 \$	2014 \$
Fonds de maintien des actifs			
a) 4,937 % remboursable par versements annuels en capital de 320 659 \$, échéant le 16 juillet 2020	5,064	1 908 560	2 226 653
b) 4,379 % remboursable par versements annuels en capital de 83 658 \$, échéant le 10 mai 2017	4,540	250 975	334 633
c) 1,724 % remboursable par versements annuels en capital de 103 783 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2017	1,870	311 349	415 132
d) 4,087 % remboursable par versements annuels en capital de 105 780 \$, échéant le 3 décembre 2018	4,265	423 122	528 902
e) 4,087 % remboursable par versements annuels en capital de 115 488 \$, échéant le 3 décembre 2018	4,265	461 954	577 442
f) 2,579 % remboursable par versements annuels en capital de 507 167 \$, échéant le 15 juillet 2015	2,760	504 885	1 009 769
g) 4,235 % remboursable par versements semestriels en capital de 159 728 \$, échéant le 10 mai 2021	4,393	2 062 371	2 379 478
h) 2,961 % remboursable par versements annuels en capital de 347 945 \$, échéant le 1 ^{er} septembre 2023	3,106	3 109 582	3 455 091
i) 2,698 % remboursable par versements semestriels en capital de 371 491 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2018	2,864	1 485 963	1 857 454
j) 2,336 % remboursable par versements annuels en capital de 105 923 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2017	2,516	317 768	423 691
k) 3,271 % remboursable par versements annuels en capital de 807 503 \$, échéant le 1 ^{er} septembre 2024	3,411	8 022 544	—
		18 859 073	13 208 245
Versements échéant au cours du prochain exercice		(3 188 852)	(2 381 349)
		15 670 221	10 826 896
Fonds des projets spéciaux			
a) 4,087 % remboursable par versements annuels en capital de 219 839 \$, échéant le 3 décembre 2018	4,265	874 225	1 092 354
b) 2,961 % remboursable par versements annuels en capital de 706 955 \$, échéant le 1 ^{er} septembre 2023	3,106	6 318 054	7 020 060
c) 2,336 % remboursable par versements annuels en capital de 251 861 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2017	2,516	755 583	1 007 444
d) 2,542 % remboursable par versements annuels en capital de 100 472 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2018	2,703	401 889	502 361
		8 349 751	9 622 219
Versements échéant au cours du prochain exercice		(1 279 127)	(1 279 127)
		7 070 624	8 343 092
		26 804 820	23 742 376
Les versements en capital sur la dette à long terme sont acquittés annuellement ou semestriellement, et les intérêts semestriellement, à même les subventions du gouvernement du Québec prévues à cette fin.	2016		4 979 718 \$
	2017		4 472 551 \$
	2018		4 472 551 \$
Les montants prévus des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices et de ceux subséquents se détaillent comme suit :	2019		3 927 326 \$
	2020		3 014 255 \$
	2021 et suivants		11 103 911 \$
			31 970 312 \$

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Fondation du Musée de la civilisation, sur laquelle le Musée exerce une influence notable, est constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle a pour objectif de solliciter des fonds afin de soutenir les activités culturelles et éducatives du Musée. Selon ses règlements, une contribution ne peut être versée au Musée que si son excédent atteint 300 000 \$. Ils prévoient également, qu'en cas de liquidation de la Fondation, son actif net serait remis au Musée. L'actif net de la Fondation s'élève à 1 913 410 \$ au 31 mars 2015 (31 mars 2014 : 2 137 056 \$). De façon à atteindre ses objectifs, le Musée met à la disposition de la Fondation le personnel nécessaire à la bonne marche de ses opérations. Aucun montant n'est perçu pour ces services.

Il n'y avait aucun montant comptabilisé dans les apports reportés au 31 mars 2015 et au 31 mars 2014 relativement aux contributions de la Fondation de 722 300 \$ en 2015 (2014 : 448 100 \$).

Le Musée national des beaux-arts du Québec s'est engagé par une entente d'occupation à long terme échéant le 27 juin 2023 pour la location d'espaces au Centre national de conservation et d'études des collections. Les revenus de loyers s'élèvent à 196 542 \$ en 2015 (2014 : 193 621 \$).

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Musée est apparenté à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Musée n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

Les principales opérations effectuées avec des apparentés se détaillent comme suit, à l'exception de celles présentées distinctement dans les états financiers :

			2015	2014
	Gouvernement du Québec	Entité sous contrôle commun	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits				
Concessions et autres locations	32 421	101 771	134 192	89 666
Ventes de produits et services	7 300	27 507	34 807	158 044
Autres	240	20 920	21 160	19 739
Charges				
Services professionnels	172 166	48 900	221 066	201 047
Loyers	—	46 193	46 193	—
Transport et communications	—	148 139	148 139	169 511
Fournitures, approvisionnements et énergie	500	636 810	637 310	615 489
Taxes municipales et scolaires	—	493 029	493 029	448 857
Intérêts sur la dette à long terme	—	1 126 053	1 126 053	1 100 310
Les principaux soldes résultant des opérations effectuées avec des apparentés se détaillent comme suit, à l'exception de ceux présentés distinctement dans les états financiers :				
Actif				
Créances	65 402	163 025	228 427	254 890
Charges payées d'avance	—	28 342	28 342	34 209
Passif				
Charges à payer et frais courus	24 033	4 911 352	4 935 385	1 535 288
Intérêts courus	—	183 041	183 041	275 796
Revenus reportés	137 500	10 750	148 250	99 599

19. COLLECTION

L'année 2014-2015 fut une année de transition au niveau des collections, notamment, par la refonte de son système de gestion intégré des données et par les travaux d'inventaire et de conservation préventive des archives. La refonte du système de gestion des collections a entraîné la réorganisation virtuelle des secteurs de collections et de documents d'archives et le chantier des archives a permis de comptabiliser des documents jusqu'à ce jour non inventoriés. Les documents d'archives ainsi que les livres catalogués du côté « objets » ont été transférés virtuellement dans leur département respectif (« archives » et « bibliothèque »), ce qui a fait baisser le nombre d'objets et inversement fait augmenter celui des documents d'archives. Dans le cadre du chantier, plusieurs documents non catalogués ont été enregistrés : ordos, cartes et plans, mosaïques, photographies, etc.

La collection du Musée compte, au 31 mars 2015, 214 873 artefacts et oeuvres d'art et 221 317 documents d'archives (31 mars 2014 : 283 850 artefacts et oeuvres d'art et de nombreux documents d'archives). La collection compte également 197 426 (31 mars 2014 : 185 000) livres rares et environ 1 km linéaire d'archives historiques.

Le Musée émet des reçus pour la plupart des pièces de collection reçues par donation. La valeur de ces pièces est validée par expertise et, pour certaines pièces, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels. La valeur cumulative des reçus émis depuis 1991 s'établit comme suit :

	2015	2014
	\$	\$
Solde au début	7 983 736	7 557 093
Reçus émis	539 027	426 643
Solde à la fin	8 522 763	7 983 736

20. FLUX DE TRÉSORERIE

Les opérations non monétaires des activités d'exploitation, de financement et d'investissement se détaillent ainsi :

	2015	2014
	\$	\$
Acquisitions d'immobilisations corporelles incluses dans les charges à payer et frais courus	4 952 279	2 050 439

Les intérêts versés au Fonds de financement du gouvernement du Québec au cours de l'exercice s'élèvent à 1 193 944 \$ (2014 : 1 171 265 \$).

21. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le Musée est exposé à un risque de crédit sur la plupart de ses actifs financiers. Le risque de crédit est le risque que l'autre partie à l'actif financier manque à ses obligations et que cette situation entraîne une perte financière pour le Musée. Ce risque provient surtout des contreparties aux créances. L'exposition du Musée correspond à la valeur comptable de ces actifs financiers.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse est considéré comme négligeable puisqu'ils sont détenus dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

Le Musée considère que son risque associé aux créances est minime en raison du type de clientèle visée, constituée en grande partie d'organismes du secteur public. Aux 31 mars 2015 et 2014, le Musée n'a pas comptabilisé de provision pour mauvaises créances.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des créances :

	2015	2014
	\$	\$
Fonds d'exploitation		
Moins de 30 jours	71 605	193 608
De 30 à 60 jours	18 627	67 795
De 61 à 90 jours	10 608	6 132
Plus de 90 jours	75 859	96 078
	176 699	363 613
Autres créances	1 090 429	183 760
Solde des créances à la fin	1 267 128	547 373
Fonds de maintien des actifs		
Autres créances	—	13 500
Solde des créances à la fin	—	13 500
	1 267 128	560 873

Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Musée représente le risque qu'il ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance. Le Musée considère qu'il gère efficacement son risque de liquidités, entre autres, par l'analyse périodique de sa situation budgétaire.

Le tableau suivant présente une analyse des échéances contractuelles des passifs financiers. Les montants indiqués incluent le capital et les intérêts, le cas échéant :

	2015			
	Moins de 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$
Découvert bancaire	253 077	—	—	253 077
Emprunts bancaires	15 617 963	—	—	15 617 963
Charges à payer et frais courus	6 875 342	—	—	6 875 342
Intérêts courus	183 041	—	—	183 041
Provision pour vacances	1 114 572	—	—	1 114 572
Dette à long terme	4 979 718	18 900 939	8 089 655	31 970 312
	29 023 713	18 900 939	8 089 655	56 014 307
	2014			
	Moins de 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$
Découvert bancaire	115 895	—	—	115 895
Emprunts bancaires	11 183 616	—	—	11 183 616
Charges à payer et frais courus	4 901 902	—	—	4 901 902
Intérêts courus	275 796	—	—	275 796
Provision pour vacances	1 095 533	—	—	1 095 533
Dette à long terme	4 172 215	16 828 885	7 066 394	28 067 494
	21 744 957	16 828 885	7 066 394	45 640 236

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les emprunts bancaires portent intérêts à taux variables et exposent le Musée à un risque de flux de trésorerie découlant des variations de taux d'intérêt.

Le Musée n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

La dette à long terme porte intérêt à taux fixes. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auxquels est exposé le Musée est minime et le risque de marché lié aux taux l'est également étant donné que le Musée prévoit les remboursements selon l'échéancier prévu.

22. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Musée est engagé par divers contrats échéant au cours des cinq prochains exercices à verser une somme de 8 304 417 \$ (31 mars 2014 : 13 643 261 \$), qui se répartit principalement entre les travaux d'entretien des équipements mécaniques pour un montant de 6 064 592 \$ (31 mars 2014 : 11 692 144 \$) et les expositions et activités en préparation pour une somme de 2 239 825 \$ (31 mars 2014 : 1 951 117 \$). Les paiements exigibles au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2016	4 637 755 \$
2017	2 255 638 \$
2018	1 317 400 \$
2019	56 154 \$
2020	37 470 \$

23. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC
RAPPORT DE LA DIRECTION
ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

Les états financiers du Musée national des beaux-arts du Québec (Musée) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

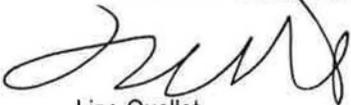
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

Le Musée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Musée, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

La directrice et conservatrice en chef,



Line Ouellet

Le directeur de l'administration et des communications,



Jean-François Fusey, CPA, CA

Québec, 18 juin 2015



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Musée national des beaux-arts du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, l'état des résultats, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le Musée national des beaux-arts du Québec n'a pas comptabilisé aux 31 mars 2015 et 2014, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations et d'autres charges financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public, qui prévoient la comptabilisation des subventions à recevoir lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice du Musée national des beaux-arts du Québec et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants sont nécessaires afin que les états financiers du Musée national des beaux-arts du Québec respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

	Augmentation (Diminution)					
	En dollars					
	2015			2014		
Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Total	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Total	
État de la situation financière						
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (court terme)	69 871	4 815 032	4 884 903	20 000	3 451 075	3 471 075
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (long terme)	151 056	39 114 987	39 266 043	250 000	28 471 414	28 721 414
Apports reportés	1 012	38 747 658	38 748 670	-	25 932 559	25 932 559
Actif net	219 915	5 182 361	5 402 276	270 000	5 989 930	6 259 930
État des résultats						
Subventions du gouvernement du Québec	(50 085)	(807 569)	(857 654)	266 500	(553 410)	(286 910)
Excédent des produits par rapport aux charges	(50 085)	(807 569)	(857 654)	266 500	(553 410)	(286 910)

Opinion avec réserve

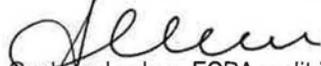
À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Musée national des beaux-arts du Québec au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Musée national des beaux-arts du Québec au 31 mars 2015 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 3 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception du changement apporté à la méthode comptable relative à la constatation des subventions du gouvernement du Québec et expliqué à la note 4, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,



Guyaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 18 juin 2015

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

ÉTAT DES RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	2015 Total	2014 Total Retraité (note 4)
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS							
Subventions du gouvernement du Québec (note 5)	10 504 900	-	-	3 681 738	-	14 186 638	14 503 114
Subventions du gouvernement du Canada	270 000	-	-	-	-	270 000	270 000
Billetterie et abonnements	805 669	-	-	-	-	805 669	897 255
Stationnement	-	354 477	-	-	-	354 477	326 803
Boutique et publications	-	325 766	-	-	-	325 766	366 590
Redevances – services alimentaires	-	118 910	-	-	-	118 910	127 917
Location d'espaces et services connexes	-	188 804	-	-	-	188 804	250 601
Location et diffusion d'œuvres d'art et d'expositions	422 546	-	-	-	-	422 546	292 931
Activités éducatives et culturelles	222 278	-	-	-	-	222 278	195 755
Commandites	269 828	-	-	-	-	269 828	204 812
Contributions de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec (note 7)	89 672	-	-	32 728	-	122 400	130 972
Dons de pièces de collection (note 8)	2 791 448	-	-	-	-	2 791 448	5 223 700
Autres contributions	143 248	-	-	1 947	-	145 195	78 079
Revenus de placements	298 887	6 621	7 628	-	-	313 136	382 145
Autres	40 813	-	-	-	-	40 813	105 714
	15 859 289	994 578	7 628	3 716 413	-	20 577 908	23 356 388
CHARGES							
Traitements et avantages sociaux	7 356 749	303 697	-	-	-	7 660 446	8 144 159
Énergie, taxes et assurances	1 906 978	-	-	-	-	1 906 978	2 039 244
Services professionnels, administratifs et autres	1 117 366	98 589	-	118 771	-	1 334 726	1 463 181
Entretien, réparations et aménagement	825 517	1 853	-	324 943	-	1 152 313	1 421 109
Transport et communications	1 077 964	12 844	-	-	-	1 090 808	1 049 735
Fournitures et approvisionnements	288 102	155 696	-	802	-	444 600	541 789
Location de locaux	250 746	-	-	-	-	250 746	250 323
Acquisition de pièces de collection (note 8)	2 980 948	-	-	-	-	2 980 948	5 650 797
Location d'expositions	46 729	-	165 130	-	-	211 859	99 920
Intérêts sur la dette à long terme	376	-	-	602 574	-	602 950	722 723
Autres intérêts et frais financiers	1 104	7 230	-	44 034	-	52 368	22 060
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-	1 826 565	-	1 826 565	1 655 488
	15 852 579	579 909	165 130	2 917 689	-	19 515 307	23 060 528
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	6 710	414 669	(157 502)	798 724	-	1 062 601	295 860

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	2015 Total	2014 Total Retraité (note 4)
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI	60 006	400 000	684 693	6 768 273	1 043 716	8 956 688	8 947 738
Modification de méthodes comptables (note 4)	(270 000)	-	-	(5 989 930)	-	(6 259 930)	(6 546 840)
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE RETRAITÉ	(209 994)	400 000	684 693	778 343	1 043 716	2 696 758	2 400 898
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	6 710	414 669	(157 502)	798 724	-	1 062 601	295 860
Virements interfonds (note 9)	414 669	(414 669)	-	-	-	-	-
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	211 385	400 000	527 191	1 577 067	1 043 716	3 759 359	2 696 758

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	2015 Total	2014 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION AU DÉBUT DE L'EXERCICE	268 258	-	-	-	127 637	395 895	288 024
Variation des gains non réalisés sur les placements de portefeuille	204 663	-	-	-	93 113	297 776	230 683
Gains réalisés sur la cession de placements de portefeuille, reclassés dans les résultats ou les revenus de placements reportés	(83 923)	-	-	-	(50 467)	(134 390)	(122 812)
GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION À LA FIN DE L'EXERCICE (note 11)	388 998	-	-	-	170 283	559 281	395 895

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2015

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	2015 Total	2014 Total Retraité (note 4)
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF							
ACTIF À COURT TERME							
Trésorerie, 0,95 % (1,1 % en 2014)	-	413 617	518 725	14 848	-	947 190	1 327 300
Créances et intérêts courus (note 10)	899 460	7 785	558	-	-	907 803	1 137 056
Contributions et créances à recevoir de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec, sans intérêt	240 398	-	-	999 186	-	1 239 584	1 167 255
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement	6 563 207	-	7 908	-	-	-	-
Subventions à recevoir							
Gouvernement du Québec	-	-	-	22 629	-	22 629	11 867
Gouvernement du Canada	-	-	-	10 197 050	-	10 197 050	6 416 346
Stocks	-	256 799	-	-	-	256 799	271 890
Charges payées d'avance	730 023	-	-	-	-	730 023	536 533
	8 433 088	678 201	527 191	11 233 713	-	14 301 078	10 868 247
PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE (note 11)	3 770 847	-	-	-	1 647 548	5 418 395	5 008 361
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 12)	-	-	-	89 219 372	-	89 219 372	57 398 104
	12 203 935	678 201	527 191	100 453 085	1 647 548	108 938 845	73 274 712
PASSIF							
PASSIF À COURT TERME							
Découvert bancaire	471 950	-	-	-	-	471 950	931 617
Emprunts bancaires (note 13)	-	-	-	18 957 605	-	18 957 605	17 898 585
Charges à payer et frais courus (note 14)	7 923 202	6 529	-	155 628	-	8 085 359	5 041 127
Provision pour vacances (note 20)	653 230	-	-	-	-	653 230	700 967
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	-	271 672	-	5 865 894	433 549	-	-
Intérêts courus	63	-	-	193 686	-	193 749	242 578
Dépôts de clients et produits reportés	379 253	-	-	-	-	379 253	362 897
Apports reportés (note 15)	683 522	-	-	-	-	683 522	451 950
Portion de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 17)	49 808	-	-	4 623 932	-	4 673 740	3 199 809
	10 161 028	278 201	-	29 796 745	433 549	34 098 408	28 829 530
PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE (note 20)	746 365	-	-	-	-	746 365	883 405
REVENUS DE PLACEMENTS REPORTÉS (note 16)	546 115	-	-	-	-	546 115	417 793
APPORTS REPORTÉS (note 15)	-	-	-	43 800 447	-	43 800 447	24 686 815
DETTE À LONG TERME (note 17)	150 044	-	-	25 278 826	-	25 428 870	15 364 516
	11 603 552	278 201	-	98 876 018	433 549	104 620 205	70 182 059
ACTIF NET							
Investi en immobilisations	-	-	-	1 577 067	-	1 577 067	778 343
Affectations d'origine interne	-	400 000	527 191	-	1 043 716	1 970 907	2 128 409
Non grevé d'affectations	211 385	-	-	-	-	211 385	(209 994)
	211 385	400 000	527 191	1 577 067	1 043 716	3 759 359	2 696 758
Gains et pertes de réévaluation cumulés	388 998	-	-	-	170 283	559 281	395 895
	600 383	400 000	527 191	1 577 067	1 213 999	4 318 640	3 092 653
	12 203 935	678 201	527 191	100 453 085	1 647 548	108 938 845	73 274 712

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 22)

ÉVENTUALITÉS (note 23)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION


Louise Turgeon


Claude Côté

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	2015 Total	2014 Total Retraité (note 4)
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT							
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	6 710	414 669	(157 502)	798 724	-	1 062 601	295 860
Éléments sans incidence sur la trésorerie							
Virement des apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles	-	-	-	(951 771)	-	(951 771)	(953 194)
Gains réalisés sur la cession de placements	(83 923)	-	-	-	(50 467)	(134 390)	(122 812)
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-	1 826 565	-	1 826 565	1 655 488
Ajustement de la dette à long terme au taux effectif	68	-	-	14 374	-	14 442	15 511
	(77 145)	414 669	(157 502)	1 687 892	(50 467)	1 817 447	890 853
Variation des actifs et des passifs liés aux activités de fonctionnement							
Créances et intérêts courus	230 999	(2 026)	280	-	-	229 253	(665 723)
Contributions et créances à recevoir de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec	(41 942)	-	-	(32 728)	-	(74 670)	(207 943)
Subventions à recevoir	30 000	-	-	(10 762)	-	19 238	4 970
Stocks	-	15 091	-	-	-	15 091	6 806
Charges payées d'avance	(193 490)	-	-	-	-	(193 490)	(34 307)
Charges à payer et frais courus	(321 526)	(3 781)	-	-	-	(325 307)	476 838
Provision pour vacances	(47 737)	-	-	-	-	(47 737)	2 078
Intérêts courus	(379)	-	-	(48 450)	-	(48 829)	(34 405)
Dépôts de clients et produits reportés	16 356	-	-	-	-	16 356	(58 878)
Apports reportés	231 572	-	-	-	-	231 572	97 858
Provision pour congés de maladie	(137 040)	-	-	-	-	(137 040)	(33 416)
Revenus de placements reportés	128 322	-	-	-	-	128 322	(76 886)
	(104 865)	9 284	280	(91 940)	-	(187 241)	(523 008)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(182 010)	423 953	(157 222)	1 595 952	(50 467)	1 630 206	367 845
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS							
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	-	-	-	(30 278 294)	-	(30 278 294)	(16 382 600)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT							
Acquisition de placements	(814 141)	-	-	-	(344 221)	(1 158 362)	(1 265 414)
Produit de cession de placements	618 923	-	-	-	427 181	1 046 104	1 107 812
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	(195 218)	-	-	-	82 960	(112 258)	(157 602)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT							
Augmentation des emprunts bancaires	-	-	-	17 213 490	-	17 213 490	8 269 505
Remboursement d'emprunts bancaires	-	-	-	(16 154 470)	-	(16 154 470)	(4 544 920)
Contributions reçues de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec	-	-	-	2 811 097	-	2 811 097	1 494 499
Subventions reçues du gouvernement du Québec pour les exercices subséquents	-	-	-	2 909 843	-	2 909 843	1 382 342
Autres subventions ou contributions reçues	-	-	-	10 536 100	-	10 536 100	7 308 747
Nouvelle dette à long terme	250 000	-	-	16 154 470	-	16 404 470	4 544 920
Remboursement de la dette à long terme	(50 216)	-	-	(4 830 411)	-	(4 880 627)	(3 092 245)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	199 784	-	-	28 640 119	-	28 839 903	15 362 848
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	(177 444)	423 953	(157 222)	(42 223)	32 493	79 557	(809 509)
TRÉSORERIE, au début de l'exercice	(931 617)	427 502	897 609	2 189	-	395 683	1 205 192
Contributions interfonds	637 111	(437 838)	(221 662)	54 882	(32 493)	-	-
TRÉSORERIE, à la fin de l'exercice (note 18)	(471 950)	413 617	518 725	14 848	-	475 240	395 683

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2015

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée national des beaux-arts du Québec (Musée), personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (RLRQ, chapitre M-44), a pour fonctions de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel, et d'assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Le Musée national des beaux-arts du Québec a été reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la Loi sur les impôts du Québec et de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Il est par conséquent admissible à l'exemption d'impôt prévue pour ces organismes.

2. VOCATION DES FONDS

Le fonds des opérations présente les opérations courantes du Musée.

Le fonds des activités commerciales présente les activités commerciales du Musée, telles que l'exploitation de la boutique, la vente de publications, l'exploitation du restaurant, du café et du stationnement et la location de salles. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement, le solde de ce fonds, qui doit être utilisé pour financer la réalisation des activités commerciales du Musée, ne peut excéder 400 000 \$. Tout excédent doit servir au remboursement des emprunts ou au financement des activités du Musée.

Le fonds des expositions a été créé afin de financer la réalisation d'expositions internationales majeures dont les coûts, notamment ceux de location et de transport, dépassent les limites de la subvention de fonctionnement du Musée, ou, exceptionnellement, pour financer des activités connexes à ces expositions. En vertu d'un règlement approuvé par le conseil d'administration, le solde de ce fonds ne peut excéder 2 000 000 \$.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles. La partie du solde du fonds non investie en immobilisations est réservée à l'acquisition d'immobilisations corporelles pour le Musée et au paiement des frais afférents. De plus, le Musée ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du gouvernement, acquérir, aliéner, hypothéquer ou louer un immeuble.

Le fonds de dotation présente les ressources apportées à titre de dotations. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement, seuls les revenus de placements tirés des ressources de ce fonds peuvent être utilisés à des fins d'immobilisations corporelles et d'acquisition d'œuvres d'art pour les collections du Musée.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Musée utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, incluant les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans le chapitre SP 4200 et suivants.

Estimations comptables

La préparation des états financiers du Musée par la direction exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour congés de maladie et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont constatés au coût à la date de transaction.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale. Toutefois, lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charge.

Les placements, composés d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce qu'elles soient décomptabilisées.

La trésorerie et équivalents de trésorerie, les créances et intérêts courus (excluant les taxes à recevoir) et les contributions et subventions à recevoir (excluant les subventions qui ne font pas l'objet d'un accord contractuel) sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts bancaires, les charges à payer et frais courus (excluant les avantages sociaux à payer), les intérêts courus, la provision pour vacances et la dette à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2015

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**JUSTE VALEUR**

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

La juste valeur des titres détenus dans les fonds communs correspond à leur valeur boursière, établie selon le cours vendeur. Lorsque survient une variation de la valeur des actifs sous-jacents détenus dans les fonds communs, la valeur des parts varie également.

HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon les niveaux suivants de la hiérarchie :

Niveau 1 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminés à partir de prix).

Niveau 3 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Constataion des produits**APPORTS**

Les apports présentés dans le fonds des opérations comprennent les subventions ainsi que les commandites et autres contributions obtenues principalement pour la réalisation d'expositions et l'achat d'œuvres d'art. Les apports présentés dans le fonds des immobilisations comprennent les subventions ou contributions relatives aux immobilisations corporelles et à leur maintien.

Les subventions ou contributions à recevoir sont comptabilisées lorsqu'elles peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée, notamment lorsqu'il existe un accord contractuel.

Les subventions du gouvernement du Québec sont comptabilisées dans l'exercice où elles sont autorisées.

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées, à l'exception des apports affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles non amortissables, qui sont constatés en augmentation de l'actif net. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir.

PRODUITS

Les produits de billetterie et de vestiaire, de stationnement, de redevances des services alimentaires, de location d'espaces et de services connexes, de location et de diffusion d'œuvres d'art et d'expositions ainsi que d'activités éducatives et culturelles sont constatés lorsque le service est rendu au client.

Les produits de boutique et de publications sont constatés lorsque le bien est remis au client.

DOTATIONS

Les dotations sont comptabilisées comme augmentation de l'actif net du fonds de dotation, alors que les revenus de placements de ce fonds sont constatés comme revenus de placements reportés dans le fonds des opérations et constatés comme produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

Le ministère de la Culture et des Communications fournit gratuitement au Musée des services de restauration d'œuvres d'art. Ces apports ne sont pas constatés aux états financiers.

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des services fournis gratuitement par les bénévoles, ceux-ci ne sont pas constatés dans les produits et les charges du Musée.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC
 NOTES COMPLÉMENTAIRES
 AU 31 MARS 2015

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Collections

Le coût des pièces de collection acquises contre paiement est imputé aux charges du fonds des opérations.

Les pièces de collection acquises par donation sont comptabilisées aux produits et aux charges du fonds des opérations lorsque toutes les conditions s'y rattachant sont remplies. La valeur des pièces de collection acquises par donation est déterminée par expertise et est généralement sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels. Advenant que le donateur n'accepte pas la décision de la Commission, il peut, dans les 12 mois suivant le jour de la communication de la première détermination de la Commission, lui demander de fixer à nouveau la juste valeur de l'œuvre. Si tel est le cas, l'ajustement de valeur est comptabilisé dans l'exercice où la nouvelle détermination est communiquée. Lorsque la Commission fait connaître sa décision après la date de production des états financiers et que la juste valeur qu'elle détermine diffère de la valeur déterminée par expertise utilisée pour comptabiliser l'acquisition, l'ajustement de valeur est comptabilisé dans l'exercice suivant la comptabilisation initiale.

Revenus de placements

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les gains ou les pertes sur la cession de placements sont établis selon la méthode du coût moyen. Les redistributions de capital sont constatées au moment où elles sont encaissées.

Stocks

Les stocks de la boutique sont évalués selon la méthode de la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette). Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou, si elles sont reçues à titre gratuit, à la juste valeur marchande en date d'acquisition, et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Bâtiments	40 ans
Aménagements des bâtiments	10 ans
Aménagements extérieurs	10 ans
Matériel roulant	15 ans
Équipement spécialisé	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique et bureautique	3 ans

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Musée de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse ou d'un découvert bancaire dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, compte tenu que le Musée ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le Musée. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2015

4. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

Au cours de l'exercice, le Musée a modifié la méthode de constatation des apports à l'égard des subventions du gouvernement du Québec concernant des immobilisations corporelles et d'autres charges financées ou devant être financées par emprunts pour lesquels des travaux ont été réalisés. Ces subventions sont maintenant constatées, en appliquant la méthode du report, dans l'exercice où elles sont exigibles et autorisées. Antérieurement, ces subventions étaient constatées, en appliquant la méthode du report, dans l'exercice au cours duquel le Musée avait obtenu l'assurance raisonnable de les recevoir et avait réalisé les travaux donnant droit à ces subventions. Cette modification comptable a été adoptée de manière rétroactive et a entraîné les incidences suivantes aux états financiers du Musée au 31 mars 2014 :

	Augmentation (Diminution)		2014
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Total
	\$	\$	\$
État des résultats			
Subventions du gouvernement du Québec	(266 500)	553 410	286 910
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(266 500)	553 410	286 910
État de l'évolution de l'actif net			
Actif net au début de l'exercice	(3 500)	(6 543 340)	(6 546 840)
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(266 500)	553 410	286 910
Actif net à la fin de l'exercice	(270 000)	(5 989 930)	(6 259 930)
État de la situation financière			
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec – court terme	(20 000)	(3 451 075)	(3 471 075)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec – long terme	(250 000)	(28 471 414)	(28 721 414)
Apports reportés	-	(25 932 559)	(25 932 559)
Actif net	(270 000)	(5 989 930)	(6 259 930)

5. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2015		2014	
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Total	Total Retraité
	\$	\$	\$	\$
Frais de fonctionnement	10 310 190	-	10 310 190	10 973 370
Projets spécifiques*	194 710	-	194 710	105 000
Subventions concernant le financement d'immobilisations corporelles et d'autres charges	-	1 967 556	1 967 556	1 648 749
Remboursement des intérêts et des frais financiers relatifs au financement d'immobilisations corporelles et d'autres charges	-	764 358	764 358	822 801
Virement des apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles	-	949 824	949 824	953 194
	10 504 900	3 681 738	14 186 638	14 503 114

* Ces subventions sont obtenues principalement pour la réalisation d'expositions.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2015

6. FONDS DES OPÉRATIONS - OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

Le Musée loue, en vertu d'une entente, une partie d'un de ses bâtiments pour une somme annuelle de 1 \$. En contrepartie, le locataire accorde au Musée des droits de passage relatifs à des installations lui appartenant. Étant donné que la juste valeur des services échangés dans le cadre de cette entente ne peut faire l'objet d'une évaluation fiable, cette transaction a été comptabilisée au montant de 1 \$.

Le Musée effectue par ailleurs avec certains fournisseurs des échanges de biens et de services. Ces opérations non monétaires sont inscrites à la juste valeur, lorsque cette dernière peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, et sont incluses aux postes suivants de l'état des résultats :

	2015	2014
	\$	\$
Produits		
Billetterie et vestiaire	8 453	7 889
Location d'espaces et services connexes	-	970
Commandites	<u>71 133</u>	<u>83 339</u>
	<u>79 586</u>	<u>92 198</u>
Charges		
Services professionnels, administratifs et autres	4 827	6 908
Transport et communications	<u>74 759</u>	<u>85 290</u>
	<u>79 586</u>	<u>92 198</u>

7. CONTRIBUTIONS DE LA FONDATION DU MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

La Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec (Fondation), dans laquelle le Musée a un intérêt économique, est constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle a pour principal objet de promouvoir et de soutenir l'œuvre du Musée national des beaux-arts du Québec, notamment en favorisant le développement des collections, le financement des expositions et l'accessibilité aux programmes éducatifs et en appuyant tout projet visant la croissance du Musée. En cas de dissolution ou de liquidation de la Fondation, tout reliquat de ses biens, une fois ses dettes acquittées, sera transféré au Musée. Les soldes de fonds de la Fondation totalisaient 5 925 831 \$ au 31 mars 2015 (2 953 741 \$ en 2014).

8. FONDS DES OPÉRATIONS - PIÈCES DE COLLECTION

Collection permanente, collection d'étude et collection Prêt d'œuvres d'art

La collection permanente est constituée de l'ensemble des œuvres d'art acquises en vue de leur conservation et de leur mise en valeur en conformité avec le mandat du Musée. Cette collection porte principalement sur l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel, et compte 34 987 œuvres d'art réparties selon les catégories suivantes : architecture, arts décoratifs et design, arts graphiques, ethnologie, installation, peinture, performance, photographie, sculpture, techniques mixtes, vidéo/film.

La collection d'étude est constituée d'un ensemble d'œuvres d'art et d'objets rattachés à la carrière d'un artiste qui peuvent servir à des fins d'interprétation, d'éducation et d'animation, ou qui documentent le processus de création des œuvres d'art de la collection permanente ou d'artistes qui y sont représentés. Cette collection compte 1 790 œuvres d'art et objets répartis selon les mêmes catégories que celles de la collection permanente.

La collection Prêt d'œuvres d'art, mise sur pied afin de soutenir et de diffuser l'art contemporain du Québec, est constituée de l'ensemble des œuvres d'art acquises à cette fin et mise en circulation grâce à son programme de location destiné particulièrement aux ministères et organismes du gouvernement du Québec. Cette collection compte 1 857 œuvres d'art réparties selon les mêmes catégories que celles de la collection permanente.

Au cours de l'exercice, le Musée a finalisé la ventilation par collection et par catégorie des 1 630 pièces de collection reçues par legs en 2012. Parmi ces pièces, 628 épreuves d'estampes déjà contenues dans la collection permanente et représentant une valeur de 1 023 100 \$ ont été cédées, par don, à la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec dans un but de soutenir financièrement le Musée.

Au cours de l'exercice, le Musée a acquis 348 œuvres et objets (686 en 2014) pour un montant total, incluant les ajustements de valeurs le cas échéant, de 2 979 623 \$ (5 568 602 \$ en 2014), soit 189 500 \$ par achat (427 097 \$ en 2014) et 2 790 123 \$ par don (5 141 505 \$ en 2014).

Collections et fonds d'archives privées

Les collections et fonds d'archives privées sont constitués de documents qui ont été soit rassemblés en fonction d'une caractéristique commune (collections), soit utilisés par une personne physique ou morale dans l'exercice de ses activités ou de ses fonctions (fonds) et qui sont des sources documentaires importantes pour la connaissance de l'art québécois.

Les documents se répartissent selon les catégories suivantes : livres, journaux, revues, enregistrements sonores, documents cinématographiques et télévisuels, affiches, correspondance, archives iconographiques et documentaires (diapositives, négatifs et photographies), reproductions d'œuvres d'art, documents architecturaux et cartes postales.

Au cours de l'exercice, le Musée a acquis par don un fonds d'archives privées pour un montant total de 1 325 \$ (82 195 \$ en 2014).

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2015

9. VIREMENTS INTERFONDS

Un montant de 414 669 \$ (450 334 \$ en 2014), représentant la partie de l'actif net du fonds des activités commerciales qui excède 400 000 \$, a été transféré au fonds des opérations afin de rembourser des emprunts ou de financer des activités du Musée (note 2).

Aux 31 mars 2015 et 2014, aucun montant n'a été transféré du fonds des opérations au fonds des expositions.

10. CRÉANCES ET INTÉRÊTS COURUS

	2015	2014
	\$	\$
Intérêts courus	1 384	1 684
Taxes à recevoir	586 755	762 210
Autres créances	319 664	373 162
	<u>907 803</u>	<u>1 137 056</u>

11. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

Les placements de portefeuille sont composés uniquement d'unités de fonds communs de placement. Les placements dans les fonds communs ne sont assortis d'aucune date d'échéance contractuelle.

Fonds des opérations

	2015		2014	
	Valeur comptable (juste valeur)	Coût	Valeur comptable (juste valeur)	Coût
	\$	\$	\$	\$
Fonds de marché monétaire	374 313	375 450	171 451	171 990
Fonds d'obligations	2 074 818	1 945 573	1 898 361	1 879 651
Fonds d'actions	1 321 716	1 060 826	1 301 154	1 051 067
	<u>3 770 847</u>	<u>3 381 849</u>	<u>3 370 966</u>	<u>3 102 708</u>

Fonds de dotation

	2015		2014	
	Valeur comptable (juste valeur)	Coût	Valeur comptable (juste valeur)	Coût
	\$	\$	\$	\$
Fonds de marché monétaire	160 914	161 398	80 390	80 641
Fonds d'obligations	909 300	851 994	935 469	925 983
Fonds d'actions	577 334	463 873	621 536	503 134
	<u>1 647 548</u>	<u>1 477 265</u>	<u>1 637 395</u>	<u>1 509 758</u>

Les placements sont classés selon le niveau 1 de la hiérarchie.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2015

12. FONDS DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2015	2014
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
	\$	\$	\$	\$
Terrains* **	6 633 377	-	6 633 377	6 633 377
Bâtiments*	46 778 713	30 445 089	16 333 624	17 365 745
Aménagements des bâtiments	7 994 587	3 974 881	4 019 706	2 094 097
Aménagements extérieurs	681 482	405 723	275 759	198 856
Matériel roulant	155 389	79 941	75 448	85 807
Équipement spécialisé	2 496 316	1 802 073	694 243	579 652
Mobilier et équipement de bureau	266 794	257 603	9 191	15 046
Équipement informatique et bureautique	1 772 168	1 295 140	477 028	482 651
Constructions en cours**	60 700 996	-	60 700 996	29 942 873
	127 479 822	38 260 450	89 219 372	57 398 104

* Le Musée a acquis certains de ces biens immeubles du gouvernement du Québec pour le prix de 1 \$ chacun en 1985 et 1988. Ceux-ci ont été comptabilisés selon l'évaluation municipale à ces dates, soit 1 210 250 \$ pour les terrains et 6 358 900 \$ pour les bâtiments. Le gouvernement a, par la suite, autorisé différents projets d'agrandissement et de réparations majeures des bâtiments.

** Le Musée a un projet d'agrandissement dont le financement est assuré par les gouvernements du Canada et du Québec ainsi que par la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec. Depuis les autorisations initiales, 5 423 127 \$ ont été constatés à titre de terrains et 60 111 441 \$ à titre de constructions en cours. Lorsque le projet, qui s'échelonne de 2007 à 2016, sera complété, le solde constaté à titre de constructions en cours pourra être reclassé dans les bâtiments ou autres classes d'immobilisations corporelles applicables et amorti selon les durées de vie utile estimatives.

13. EMPRUNTS BANCAIRES

Le gouvernement du Québec a autorisé, par le décret 1043-2014, le Musée à instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 octobre 2015, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, pour un montant n'excédant pas 68 437 556 \$ (60 216 683 \$ en 2014).

Fonds des immobilisations

Le Musée a contracté les emprunts bancaires suivants relatifs aux immobilisations corporelles et à leur maintien :

	2015	2014
	\$	\$
Marges de crédit, taux des acceptations bancaires, soit 1,30 % au 31 mars 2015 (1,52 % au 31 mars 2014), échéant le 29 avril 2015	17 341 000	13 938 000
Billets du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 1,03 % (1,43 % en 2014), échéant le 1 ^{er} mai 2015	1 616 605	3 960 585
	18 957 605	17 898 585

La portion à long terme des emprunts est présentée à la note 17.

14. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2015	2014
	\$	\$
Traitements à payer	518 428	786 365
Avantages sociaux à payer	302 827	395 390
Autres charges à payer et frais courus	7 264 104	3 859 372
	8 085 359	5 041 127

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2015

15. APPORTS REPORTÉS

Fonds des opérations	2015	2014
	\$	\$
Solde au début	451 950	354 092
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(12 065)	(16 200)
Montant reçu pour les exercices subséquents	243 637	114 058
Solde à la fin	683 522	451 950
Fonds des immobilisations	2015	2014
		Retraité
	\$	\$
Solde au début	24 686 815	15 907 178
Subventions ou contributions relatives aux immobilisations corporelles	17 155 560	8 350 489
Montant reçu du gouvernement du Québec pour les exercices subséquents	2 909 843	1 382 342
Virement des apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles	(951 771)	(953 194)
Solde à la fin	43 800 447	24 686 815
Se détaillant comme suit :		
Gouvernement du Québec	10 536 260	8 576 242
Entités sous contrôle commun du Gouvernement du Québec	75 731	-
Gouvernement du Canada	26 641 656	12 372 529
Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec	6 546 800	3 738 044
	43 800 447	24 686 815

16. FONDS DES OPÉRATIONS - REVENUS DE PLACEMENTS REPORTÉS

	2015	2014
	\$	\$
Solde au début	417 793	494 679
Montants reportés affectés à des fins d'immobilisations corporelles et d'acquisition d'œuvres d'art pour les collections du Musée	128 322	91 828
Virement des revenus de placements reportés	-	(168 714)
Solde à la fin	546 115	417 793

17. DETTE À LONG TERME

Fonds des opérations

Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec :

	2015	2014
	Taux effectif	\$
0,96 %, remboursable par versements annuels en capital de 50 216 \$, échéant en mars 2019	1,166 %	199 852
		199 852
Portion de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice		(49 808)
		150 044

Les versements en capital sur ces emprunts sont acquittés annuellement et les intérêts semestriellement, à même la subvention du gouvernement du Québec prévue à cette fin.

Les montants prévus des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

2016	50 216 \$
2017	50 216 \$
2018	50 216 \$
2019	50 216 \$

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2015

17. DETTE À LONG TERME (suite)

Fonds des immobilisations

Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec :

		2015	2014
	Taux effectif	\$	\$
6,26 %, remboursable par versements annuels en capital de 1 430 584 \$, échéant en avril 2017	6,40 %	4 291 754	5 722 339
4,65 %, remboursable par versements annuels en capital de 176 913 \$, échu en octobre 2014	4,81 %	-	176 913
4,91 %, remboursable par versements annuels en capital de 245 329 \$, échéant en juillet 2020	5,23 %	1 471 976	1 717 305
4,69 %, remboursable par versements annuels en capital de 81 511 \$, échéant en mars 2016	4,84 %	81 510	163 021
4,09 %, remboursable par versements annuels en capital de 83 525 \$, échéant en décembre 2018	4,26 %	334 099	417 623
2,99 %, remboursable par versements annuels en capital de 83 293 \$, échéant en janvier 2022	3,14 %	583 051	666 344
2,96 %, remboursable par versements annuels en capital de 485 563 \$, échéant en septembre 2023	3,06 %	4 351 682	4 833 152
2,34 %, remboursable par versements annuels en capital de 166 242 \$, échéant en octobre 2017	2,52 %	496 998	662 672
2,93 %, remboursable par versements annuels en capital de 117 021 \$, échéant en septembre 2023	3,07 %	1 047 341	1 162 600
3,11 %, remboursable par versements annuels en capital de 340 000 \$, échéant en septembre 2022	3,25 %	2 705 679	3 042 356
3,27 %, remboursable par versements annuels en capital de 55 863 \$, échéant en septembre 2024	3,41 %	555 205	-
1,90 %, remboursable par versements annuels en capital de 264 227 \$, échéant en mars 2024	2,04 %	2 361 558	-
1,90 %, remboursable par versements annuels en capital de 1 300 339 \$, échéant en mars 2024	2,04 %	11 621 905	-
		29 902 758	18 564 325
Portion de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice		(4 623 932)	(3 199 809)
		25 278 826	15 364 516

Les versements en capital sur ces emprunts sont acquittés annuellement et les intérêts semestriellement, à même la subvention du gouvernement du Québec prévue à cette fin.

Les montants prévus des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

2016	4 653 498 \$
2017	4 571 987 \$
2018	4 571 987 \$
2019	2 975 160 \$
2020	2 891 635 \$
2021 et suivantes	10 379 831 \$

18. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie se détaille comme suit :

	2015	2014
	\$	\$
Encaisse	947 190	1 327 300
Découvert bancaire	(471 950)	(931 617)
	475 240	395 683

Les opérations non monétaires des activités de fonctionnement, d'investissement en immobilisations, de placement et de financement se détaillent comme suit :

	2015	2014
	\$	\$
Acquisition d'immobilisations corporelles en contrepartie de créances interfonds ou de charges à payer et frais courus	6 578 665	3 209 126

Les intérêts reçus au cours de l'exercice s'élèvent à 412 985 \$ (313 255 \$ en 2014).

Les intérêts versés au cours de l'exercice s'élèvent à 1 109 123 \$ (981 461 \$ en 2014).

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2015

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Musée est apparenté à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle commun, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Musée n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

Les principales opérations effectuées avec des apparentés se détaillent comme suit, à l'exception de celles présentées distinctement dans les états financiers :

	2015		2014	
	Gouvernement du Québec	Entités sous contrôle commun	Gouvernement du Québec	Entités sous contrôle commun
	\$	\$	\$	\$
Produits				
Location d'espaces et services connexes	17 221	13 366	18 187	38 082
Location et diffusion d'œuvres d'art et d'expositions	104 065	57 802	115 154	73 274
Commandites	-	148 695	-	58 972
Autres produits	300	11 392	3 934	19 618
Charges				
Traitements et avantages sociaux	302 097	-	310 520	-
Énergie, taxes et assurances	-	449 924	-	503 233
Services professionnels, administratifs et autres	7 200	10 575	14 404	11 174
Transport et communications	-	58 681	250	58 677
Location de locaux	-	52 202	-	52 202
Intérêts sur la dette à long terme	-	602 950	-	722 723

Les principaux soldes résultant des opérations effectuées avec des apparentés se détaillent comme suit, à l'exception de ceux présentés distinctement dans les états financiers :

	2015		2014	
	Gouvernement du Québec	Entités sous contrôle commun	Gouvernement du Québec	Entités sous contrôle commun
	\$	\$	\$	\$
Actif				
Créances et intérêts courus	138 690	10 927	141 158	32 826
Charges payées d'avance	-	20 721	250	21 339
Passif				
Charges à payer et frais courus	12 220	59 733	9 106	63 704
Intérêts courus	-	192 663	-	241 554
Dépôts de clients et produits reportés	60 224	39 009	84 247	51 013
Apports reportés – court terme	534 110	-	334 950	-

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2015

20. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2015, les taux de cotisation de certains régimes ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 9,84 % à 10,50 % de la masse salariale cotisable, alors que celui du RRPE est demeuré à 14,38 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1^{er} janvier 2015 (5,73 % au 1^{er} janvier 2014) de la masse salariale cotisable qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi, le Musée doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2015 correspondant à 11,46 % de la masse salariale cotisable (11,46 % de la masse salariale cotisable pour l'année civile 2014).

Les cotisations du Musée, incluant le montant de compensation à verser au RRPE, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 628 781 \$ (525 328 \$ en 2014). Les obligations du Musée à l'égard de ces régimes gouvernementaux se limitent à ses obligations à titre d'employeur.

Provisions pour vacances et congés de maladie

	2015		2014	
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	700 967	883 405	698 889	916 821
Charge de l'exercice	625 239	157 630	661 032	173 018
Prestations versées au cours de l'exercice	(672 976)	(294 670)	(658 954)	(206 434)
Solde à la fin	653 230	746 365	700 967	883 405

ÉVALUATIONS ET ESTIMATIONS SUBSÉQUENTES

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	2015	2014
Taux d'indexation	2,5 % à 3,5 %	2 % à 3,5 %
Taux d'actualisation	1,06 % à 3,06 %	1,4 % à 4,34 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	3 à 23 ans	2 à 23 ans

La provision pour vacances n'a fait l'objet d'aucune actualisation, compte tenu que le Musée estime que les vacances accumulées seront prises au cours du prochain exercice.

21. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le Musée est exposé à un risque de crédit sur la plupart de ses actifs financiers. Le risque de crédit est le risque que l'autre partie à l'actif financier manque à ses obligations et que cette situation entraîne une perte financière pour le Musée. Ce risque provient surtout des contreparties aux créances et des placements. L'exposition maximale du Musée correspond à la valeur comptable de ces actifs financiers.

Le risque de crédit relatif à la trésorerie est considéré comme négligeable puisqu'elle est détenue dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

Le Musée considère que son risque associé aux créances est réduit puisque de nombreux clients sont des organismes du secteur public. Au 31 mars 2015 le Musée a comptabilisé une provision pour créances douteuses au montant de 7 230 \$ (aucun montant en 2014).

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2015

21. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le tableau suivant présente la balance chronologique des créances :

	2015	2014
	\$	\$
Créances de 30 jours et moins suivant la date de facturation	236 568	214 139
Créances de 31 à 60 jours suivant la date de facturation	400	33 695
Créances de 61 à 90 jours suivant la date de facturation	15	12 756
Créances de plus de 90 jours suivant la date de facturation	82 681	112 572
	<u>319 664</u>	<u>373 162</u>

Les placements sont gérés par un gestionnaire externe de fonds de placement en vertu d'une convention de gestion et d'une politique de placement qui prévoit notamment les actifs permis ainsi que la répartition par classes d'actifs à respecter. Le Musée estime qu'en s'assurant que ces contraintes et limites sont bien suivies, le risque de crédit est réduit.

Risque de liquidité

Le Musée est exposé à un risque de liquidité sur la plupart de ses passifs financiers. Le risque de liquidité est le risque que le Musée ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. L'exposition du Musée correspond à la valeur comptable des passifs financiers. Le risque associé à la dette à long terme est minime, compte tenu que les remboursements sont assumés par le gouvernement du Québec.

Le Musée respecte ses exigences en matière de liquidité en établissant des prévisions budgétaires et de trésorerie.

Le tableau suivant présente l'échéance estimative des autres passifs financiers :

	2015			Total
	Moins de 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
	\$	\$	\$	\$
Emprunts bancaires	18 957 605	-	-	18 957 605
Charges à payer et frais courus (excluant les avantages sociaux à payer)	7 782 532	-	-	7 782 532
Provision pour vacances	653 230	-	-	653 230
Intérêts courus	193 749	-	-	193 749
Dette à long terme	4 703 714	15 161 417	10 379 831	30 244 962
	<u>32 290 830</u>	<u>15 161 417</u>	<u>10 379 831</u>	<u>57 832 078</u>

	2014			Total
	Moins de 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
	\$	\$	\$	\$
Emprunts bancaires	17 898 585	-	-	17 898 585
Charges à payer et frais courus (excluant les avantages sociaux à payer)	4 645 737	-	-	4 645 737
Provision pour vacances	700 967	-	-	700 967
Intérêts courus	242 578	-	-	242 578
Dette à long terme	3 209 981	10 290 912	5 113 455	18 614 348
	<u>26 697 848</u>	<u>10 290 912</u>	<u>5 113 455</u>	<u>42 102 215</u>

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le Musée est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Le Musée gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus de placements.

Les emprunts bancaires portent intérêt à taux variable. Le Musée est ainsi exposé à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

La dette à long terme porte intérêt à taux fixes. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auxquels est exposé le Musée est minime et le risque de marché lié aux taux d'intérêt l'est également, étant donné que le Musée prévoit les remboursements selon l'échéancier établi.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2015

21. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

RISQUE DE CHANGE

Le Musée réalise la majorité de ses transactions en dollars canadiens. Par conséquent, l'exposition au risque de change est très limitée.

AUTRE RISQUE DE PRIX

Le Musée est exposé à l'autre risque de prix relativement aux placements de portefeuille à cause du risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs de ces actifs financiers fluctuent en raison des variations du prix du marché.

Le Musée n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition à l'autre risque de prix.

22. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Musée est engagé, avec le Musée de la civilisation, entité soumise à un contrôle commun de la part du gouvernement du Québec, par une entente d'occupation à long terme échéant le 27 juin 2023 pour la location d'espaces du Centre national de conservation et d'études des collections.

La charge de loyer, ajustée selon les frais d'exploitation réels, imputée aux résultats de l'exercice s'élève à 196 542 \$ (193 621 \$ en 2014). Les paiements minimaux futurs s'établissent comme suit :

2016	180 904 \$
2017	180 904 \$
2018	180 904 \$
2019	180 904 \$
2020	180 904 \$
2021 et suivantes	587 938 \$

Le Musée est également engagé envers des entités non apparentées, par divers contrats échéant jusqu'en 2020, à verser une somme de 26 670 009 \$ (54 712 905 \$ en 2014) qui se répartit principalement entre des services professionnels et de construction liés à un projet d'agrandissement pour 23 784 322 \$ (51 328,132 \$ en 2014), des travaux de maintien des actifs pour 276 286 \$ (714 862 \$ en 2014), des services de sécurité et d'entretien des bâtiments et des équipements pour 1 744 196 \$ (1 869 310 \$ en 2014), des oeuvres, expositions et activités en préparation pour 730 111 \$ (680 334 \$ en 2014) et divers services administratifs pour 135 094 \$ (120 267 \$ en 2014).

Les paiements exigibles au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

2016	25 304 414 \$
2017	443 942 \$
2018	364 404 \$
2019	357 361 \$
2020	199 888 \$

23. ÉVENTUALITÉS

Pour donner suite à ses obligations légales en matière de maintien de l'équité salariale, le Musée doit effectuer des évaluations des catégories d'emplois. À la date de préparation des états financiers, le Musée n'était pas en mesure d'évaluer le montant qu'il pourrait devoir déboursier, le cas échéant, pour les employés non syndiqués, étant donné que les travaux relatifs à cette démarche n'étaient pas encore complétés. En conséquence, aucun montant n'a été constaté aux états financiers pour les employés non syndiqués.

24. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2014 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2015.